

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298

14 février 2011

### SOMMAIRE

Acuazahara (Luxembourg) S.A. ....	14291	Immo Raer AG .....	14296
Amandalay S.A. ....	14291	Lycomar Finance S.A. ....	14297
Anchor Luxembourg S.A. ....	14303	Management and Backoffice Services S. à r.l. ....	14297
Ancile (Luxembourg) Fund SICAV-FIS ...	14258	Max Management S.A. ....	14304
Athinea S.A. ....	14292	Mediolux Holding .....	14297
Carret PT Luxembourg S.à r.l. ....	14292	M.E.H.A. S.A. ....	14304
Cestas S.A. ....	14301	Mumtaz S.A. ....	14304
Chameron S.A. ....	14302	Mumtaz S.A. ....	14304
Chameron S.A. ....	14302	Nizi International S.A. ....	14298
Charles Street Capital S.A. ....	14292	PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l. ....	14299
Cinquantenaire S.A. ....	14292	PE-Invest SICAV .....	14295
CIS Luxembourg S.A. ....	14302	ProLogis Poland XCI S.à r.l. ....	14304
Compagnie de Développement des Médias S.A. ....	14302	Quoniam Funds Selection SICAV .....	14300
Dominique Holding .....	14293	Regolo Finance S.A. ....	14291
Eiger Securities LLP Luxembourg Branch .....	14293	Regus No.2 .....	14298
Enlog Europe S.A. ....	14293	Salzegg Sàrl .....	14301
Fiat Industrial Finance Europe S.A. ....	14294	S.L.P.S. S.A. ....	14295
Files & More S.A. ....	14294	S.P.I. S.A. ....	14298
Finholding Participations S.A. ....	14294	S.P.I. S.A. ....	14299
FKI Lusparthree S.à r.l. ....	14296	Stonehenge Participations S.A. ....	14298
FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l. ....	14303	T.B.C. S.A. ....	14300
Giunone S.A. ....	14303	Top Up TV Italia .....	14299
GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l. ....	14303	Traust Holding S.à r.l. ....	14301
Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l. ....	14300	X-Chain Holding .....	14301
Immobilière 422 SA .....	14296	Zeeman TextielSupers .....	14294

**Ancile (Luxembourg) Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.647.

—  
STATUTS

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of January.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INOKS CAPITAL S.A., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Rue du Rhône 118, 1204 Geneva, Switzerland duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited company:

**Preliminary Title. Definitions**

**2007 Law:** the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time

**Accounting Currency:** the currency of consolidation of the Company is the Euro unless otherwise determined by the Board of Directors

**Articles of Incorporation:** the articles of incorporation of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time

**Auditor:** the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) as described in the Prospectus

**Board of Directors:** the board of directors of the Company

**Business Day:** a day (except a Saturday and Sunday) on which the banks and regulated exchanges and markets in Luxembourg are open for normal banking and exchange business or such other place(s) as may be determined by the Board of Directors in relation to any Class of Shares.

**Central Administrative Agent:** any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as domiciliary and corporate agent, administrative agent and registrar of the Company in Luxembourg, or such entity as may subsequently be appointed to act in such capacity

**Class(es):** one or more classes of Shares that may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target investor, denomination currency or hedging policy shall be applied as further detailed in the Prospectus

**Closing Date:** The date upon which the Initial Offering Period closes with regard to each Class of each Sub-Fund as further detailed in the Prospectus, or such other dates as the Directors may determine.

**Company:** ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS, a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé) incorporated as a public limited liability company (société anonyme)

**Custodian:** such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

**Cut-Off-Time:** the deadline for a Subscription Day and/or Redemption Day, as specified for each Class of Share of a Sub-Fund in the Prospectus, before which applications for subscription, redemption, or conversion of Shares of any Class in any Sub-Fund must be received by the Registrar and Transfer Agent in order to be dealt with on that Subscription Day, as further specified for each Sub-Fund in the Prospectus

**Director:** a member of the Board of Directors of the Company

**Euro:** the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as the same may be amended from time to time

**Financial Year:** the financial year of the Company, beginning on 1 January and ending on 31 December of each year or such other dates as the Board of Directors may determine from time to time and the first financial year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2011 and the first full set of the audited annual accounts will be prepared for the period up to or ending on the thirty-first day of December 2011

**First Offering:** the first date determined by the Company from which applications in relation to the first issuance of Shares in any Class of any Sub-Fund may be received and accepted by the Company, as specified for each Class of each Sub-Fund in the Prospectus

**Initial Offering Period:** is the initial offer period during which the Shares of any Class may be issued at the Initial Price as specified for each Class of Share of any Sub-Fund in the Prospectus, starting from the First Offering and ending on the Closing Date

**Initial Price:** the subscription price at which the Shares of any Class of any Sub-Fund are issued during the Initial Offering Period, as described in the Prospectus

**Investment Manager(s):** Any entity to whom the Board of Directors has delegated the discretionary investment management of the assets of one or more Sub-Funds, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus

**Minimum Additional Subscription:** a minimum number of additional Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which existing Shareholders must subscribe in a Sub-Fund or Class in which they are currently invested, as further detailed for the respective Sub-Fund/Class in the relevant Prospectus

**Minimum Holding Amount:** a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must hold in a given Sub-Fund or Class as further detailed for the respective Sub-Fund/Class in the Prospectus

**Minimum Holding Period:** is a minimum holding period after the date of original subscription for Shares as further detailed for the respective Sub-Fund/Class in the relevant Prospectus

**Minimum Subscription:** a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must subscribe in a Sub-Fund or Class as further detailed for the respective Sub-Fund/Class in the relevant Prospectus

**Net Asset Value:** the net asset value of a given Sub-Fund or Class of Share as determined in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation and the Prospectus

**Other Denomination Currency:** another denomination currency in which the Board of Directors may decide to calculate the Net Asset Value per Share of one or more Sub-Funds/Class(es) in addition to the Reference Currency as further detailed for the respective Sub-Funds/Classes of Shares in the Prospectus. The Net Asset Value calculated in an Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate

**Prohibited Person:** any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Well-Informed Investors as described below

**Prospectus:** the prospectus of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time

**Reference Currency:** the currency in which the Net Asset Value of each Sub-Fund is denominated, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus

**Redemption Day:** The Business Day on which redemption requests are accepted by the Company following a Valuation Day for each relevant Class of Share of a Sub-Fund as specified in the relevant Sub-Fund Supplement to the Prospectus and such other day or days as the Board may determine in their absolute discretion from time to time on a case by case basis or generally

**Redemption Price:** the price at which the Shares are redeemed, as described in the Prospectus

**Registrar and Transfer Agent:** any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations to act as registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg, or such other entity as may subsequently be appointed to act in such capacity

**Share(s):** a share of any Class of any Sub-Fund in the capital of the Company, the details of which are specified in the Prospectus. For the avoidance of doubt, reference to "Share(s)" includes references to any Class(es) when reference to specific Class(es) is not required

**Shareholder(s):** the holder of one or more Shares of any Sub-Fund in the capital of the Company

**Sub-Fund:** any sub-fund of the Company, the details of which are specified in the Prospectus

**Sub-Fund Supplements:** the supplements of the Prospectus in which the specific features of the various Sub-Funds and Classes are set forth

**Subscription Price:** the subscription price at which the Shares of any Class are offered after the relevant Closing Date as further described in the Prospectus

**Subscription Day:** means the Business Day on which subscription requests are accepted by the Company following a Valuation Day, and subject to a notice period, for each relevant Class of Share of a Sub-Fund as specified in the relevant

Sub-Fund Supplement to the Prospectus and such other day or days as the Board may determine in their absolute discretion from time to time on a case by case basis or generally

Subsidiary: any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) (a) in which the Company holds, through one or more Sub-Funds, in aggregate more than 50% of the voting rights; or (b) which is otherwise controlled by the Company, and which in either case also meets all of the following conditions:

- i. it does not have any activity other than the holding of investment instruments, which qualify under the investment objective and policy of the Company and the relevant Sub-Fund(s);
- ii. the majority of the managers or board members of such subsidiary are board members of the Company, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons;
- iii. to the extent required under applicable laws and regulations, the accounts of such subsidiary are audited by or under the supervision of the auditor of the Company; and
- iv. to the extent required under applicable laws and regulations, such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Company;

Any of the above mentioned local or foreign corporation or partnership or other entity shall be deemed to be "controlled" by the Company if (i) it has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that entity or (ii) it controls more than 50% of the voting rights in that entity pursuant to an agreement with the other Shareholders.

USD: the lawful currency of the United States of America

US Person: Any natural person resident in the United States, any partnership or corporation organised or incorporated under the laws of the United States, any estate of which any executor or administrator is a US Person, any trust of which any trustee is a US Person, any agency or branch of a foreign entity located in the United States, and any person, corporation, partnership or other entity or account otherwise defined as a US Person in Rule 902(k) of Regulation S of the United States Securities Act of 1933.

Valuation Day: the Business Day immediately preceding a Subscription Day, Redemption Day and such other day(s) as specified for each Class of Share of a Sub-Fund in the Prospectus or as the Board of Directors may in their absolute discretion determine on a case by case basis for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share of any Class of any of the Sub-Funds according to the Prospectus

Well-Informed Investor: has the meaning ascribed to it in the 2007 Law, and includes:

- (a) institutional investors;
- (b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and
- (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: (a) has declared in writing his adhesion to the status of well-informed investor; and (b) (i) invests a minimum of EUR 125,000.- in the Company; or (ii) he has obtained an assessment from a credit establishment as defined in the directive 2006/48/CE, from an investment firm as defined in directive 2004/39/CE, or from a management company as defined in directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge to appraise in an appropriate manner an investment in the Company.

Wholly Owned Subsidiary: means any company or entity in which the Company has a one hundred percent (100%) ownership interest

## **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors are authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available in a wide range of securities and other assets eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

## **Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value**

**Art. 5. Share Capital - Sub-Funds - Classes of Shares.** The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 of these Articles of Incorporation. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) within the first twelve months following its approval by the Luxembourg supervisory authority, and thereafter may not be less than this amount.

The initial share capital of the Company shall be set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by five thousand (5,000) fully paid up Shares of Class A EUR with no par value of the SUB-FUND ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS - ANCILE TRADE AND COMMODITY FINANCE SUB-FUND.

For consolidation purposes, the Accounting Currency of the Company is EUR.

The share capital of the Company may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

The Board of Directors of the Company may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law.

The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund. The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or raised by the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares within one or more Sub-Funds, which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Prospectus.

Each Share may be sub-divided into one or several Classes as more fully described in the Prospectus. The proceeds of the issue of each Class of Shares of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with article 4 of these Articles of Incorporation, in securities of any kind and other assets permitted by the 2007 Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class (es) of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Classes of all Sub-Funds.

**Art. 6. Form of Shares.** The Company shall issue Shares of each Sub-Fund and each Class in registered form only and no certificates shall be issued. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the Class of each such Shares and the amount paid up on each Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. The Company treats the registered owner of a Share as the absolute and beneficial owner thereof.

Any transfer of registered Shares shall be subject to the approval of the Board of Directors and no Shares may be transferred to a Prohibited Person or a US Person. Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and transferee as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to four 4 decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the relevant Class on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-Fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares in any Sub-Fund, Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-Funds.

The Board of Directors may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with article 12 of these Articles of Incorporation, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Furthermore, the Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares in any Sub-Fund and/or Class (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a Minimum Subscription amount and Minimum Additional Subscription amount of any additional investments, as well as a Minimum Holding Amount and Minimum Holding Period which any Shareholder is required to comply with.

The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-Fund and/or Class of Shares, levy an issuing commission and or dilution levy and has the right to waive partly or entirely this subscription charge or levy. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors will fix a First Offering date and a Closing Date (being the Initial Offering Period) during which the Shares of any Class in any Sub-Fund will be issued at a fixed price (i.e. the Initial Price), plus any applicable fees, commissions and costs, as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus.

After the relevant Closing Date (being the end of the Initial Offering Period), Shares of any Class shall be issued at the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with article 11 of these Articles of Incorporation as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors shall from time to time determine (i.e. the Subscription Price). The Board of Directors may decide to extend the Initial Offering Period as disclosed in the Prospectus.

The Board of Directors may decide to increase the Subscription Price by any fees, commissions and costs as disclosed in the Prospectus. No Shares will be issued during any period when the dealings of the Company in relation to the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended or the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund and/or Class is suspended pursuant to the provisions of article 12 of these Articles of Incorporation.

For the avoidance of doubt, when the Company offers Shares after the Closing Date (being the end of the Initial Offering Period), applications received by the Company or its duly authorised agents in Luxembourg by the Cut-Off-Time before the relevant Subscription Day (as specified in the Prospectus and relevant Sub-Fund Supplement) will be dealt with on that Subscription Day at the Subscription Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on the immediately preceding Valuation Day.

Any application received after the relevant Cut-Off-Time on a Subscription Day will be processed on the next Subscription Day on the basis of the Subscription Price per Share determined on the immediately preceding Valuation Day.

The issue price (be it the Initial Price or the Subscription Price) must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus, and in any case the issue price will be payable no later than 2 Business Days prior to the relevant Subscription Day.



The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them where applicable.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

In any case, the right of any Shareholder to require the redemption of its Shares will be suspended during any period in which the dealings of the Company in relation to the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended or the determination of the Net Asset Value of the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation.

The Redemption Price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund on the relevant Valuation Day determined in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors may determine.

For the avoidance of doubt, redemption requests received by the Company or its duly authorised agents in Luxembourg on a Redemption Day before the relevant Cut-Off-Time (as specified in the Prospectus and relevant Sub-Fund Supplement) will be dealt with on that Redemption Day at the Redemption Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on the immediately preceding Valuation Day (after deduction of redemption fees and charges if any). Any redemption requests received after the relevant Cut-Off-Time for a Redemption Day will be processed on the next Redemption Day at the Redemption Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on the Valuation Day immediately preceding such Redemption Day (after deduction of redemption fee if any).

The Redemption Price per Share shall be paid, without interest, within a period of time determined by the Board of Directors which shall not exceed 24 Business Days from the relevant Redemption Day, in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company.

Payment of the Redemption Price to Shareholders will be executed in cash, in kind, or both in kind and cash as set out hereinafter. Payments in cash will be made either in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if available, in the Other Denomination Currency. In addition, payment may also be made in one of the major freely convertible currencies if requested by the Shareholder(s) at the time of giving the redemption instruction with the agreement of the Registrar and Transfer Agent and the Board of Directors at the investor's cost and risk.

Payment in kind will be made at the discretion of the Company and may be satisfied by allocating to the relevant Shareholder assets of the relevant Sub-Fund equal in value (as calculated in the manner described in article 11 of these Articles of Incorporation) as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the Shares to be redeemed minus any applicable redemption fee and charge. The nature and type of any assets to be transferred in such cases shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class, and the valuation used may be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

The Company shall endeavour that at all times each Sub-Fund has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of Shares.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Sub-Fund. Further, if on any Redemption Day redemption requests pursuant to this article 8 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Redemption Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the dealings of a Class or Sub-Fund or a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed in a specific Class or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Registrar and Transfer Agent before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Redemption Day following the end of the suspension of dealings of the relevant Class or Sub-Fund or the suspension of calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Class or Sub-Fund.

If the net assets of the relevant Sub-Fund or Class on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to article 25 of these Articles of Incorporation, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-Fund or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred.

The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company (such as a Prohibited Person), any given Sub-Fund or Class, pursuant to the procedure set forth in article 10 of these Articles of Incorporation and the Prospectus. Further, a compulsory redemption may be effected for any or no reason, including, but without limitation, if the Board consider that a Shareholder's continued holding of Shares in the Company would (either on his, her or its own or in conjunction with the holdings of other Shareholders) result in pecuniary, taxation, legal or regulatory disadvantages to the Company or its Shareholders as a whole or where any of the representations given by a Shareholder in any application form were or are not true or cease to be true. Moreover, if the Minimum Holding Amount in a Class of one given Sub-Fund, as set out in the Prospectus, is not maintained due to a transfer or conversion or redemption of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Redemption Price (after deduction of redemption fees and charges if any) and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholder. All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** The Board of Directors may decide from time to time that Shareholders are entitled to request the conversion of whole or part of their Shares of any Class in any Sub-Fund into another Class in the same Sub-Fund or a different Class of any other existing Sub-Fund, provided that the Board of Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right for and the frequency of conversions between certain Classes and/or Sub-Funds; and (ii) subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine. If the Board of Directors decide to allow conversions of Shares, this possibility shall be mentioned and detailed in the Company's Prospectus. In any case, the right of any Shareholder to require the conversion of its Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended by the Company or the dealings of the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation. However, the Board of Directors may, in its absolute discretion, agree, whether generally or in a particular case, to waive this restriction and permit conversion of Shares during any determination of dealings pursuant to article 12. The price of the conversion shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the relevant Classes and/or Sub-Funds concerned, determined on the same relevant Valuation Day or any other day as determined by the Board of Directors and in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation and the rules laid down in the Prospectus. Conversion fees may be imposed upon the Shareholder(s) asking for the conversion, at the rate provided for in the Prospectus or as otherwise determined on a case by case basis by the Board of Directors at their absolute sole discretion.

If as a result of any request for conversion, the aggregate Net Asset Value of the Shares held by a Shareholder in any Class and/or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Sub-Fund. Further, if on any Redemption Day conversion requests pursuant to this article 9 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Redemption Day following that period, these conversion requests will be met in priority to later requests but always subject to the approval of the Board of Directors. Moreover, if the minimum capital amount, as determined by the Board of Directors in the best interest the Shareholders, in respect of a Class of one given Sub-Fund, is not maintained due to a conversion of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholders. The original Shares which have been converted into Shares of another Class of the same or another Sub-Fund shall be cancelled.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares and the transfer of Shares.** Shares are available to Well-Informed Investors only.

The Board may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may, inter alia, be detrimental to the Company, its Shareholders or one given Class or Sub-Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person and US Persons.

For such purposes the Company may:



(a) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person or a US Person, or whether such registration or transfer will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(c) decline to accept the vote of any Prohibited Person or a US Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and

(c) where it appears to the Company that any Prohibited Person or US Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(i) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(ii) The price at which each such Share is to be purchased (the "Purchase Price") pursuant to the Purchase Notice shall be an amount equal to eighty five per cent (85%) of the Net Asset Value per such Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund as calculated with respect to the relevant Valuation Day in relation to the Redemption Day specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company.

(iii) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

**Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.** The Net Asset Value per Share of each Class and/or Sub-Fund shall be calculated by the Central Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors upon the frequency set forth in article 12 of these Articles of Incorporation and the Prospectus and at least once a year (each a Valuation Day) in accordance with Luxembourg law.

The Net Asset Value per Share of each Class and/or Sub-Fund will be expressed in the Reference Currency as specified in the Prospectus. The Board of Directors may however decide to calculate the Net Asset Value per Share for certain Sub-Funds and/or Classes in the Other Denomination Currency as detailed in the Prospectus. The Net Asset Value calculated in the Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-Fund attributable to such Class, being the value of the portion of that Sub-Fund's gross assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The total Net Asset Value of the Company is equal to the sum of the net assets of the various activated Sub-Funds translated into EUR at the rates of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day. In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily. The accounts of the Subsidiaries of the Company will (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) be consolidated with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The Subscription Price and the Redemption Price of the different Class(es) will differ within each Sub-Fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class. The Subscription Price, Redemption Price and conversion price are calculated to four 4 decimal places.

The assets of the Company shall be determined as follows:

- (a) all assets, property rights or securities registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries.
- (b) the outstanding debts owed by each counterparty including the Company or any of its Subsidiaries, plus interest will be ascertained then there will be deducted cash receipts and hedged securities held. If the market value of any collateral is not available, it will be valued at a fair market value (i.e. local replacement) in good faith by the Board of Directors in agreement with the Investment Manager and the Central Administrative Agent;
- (c) the value of forwards, futures, options and any other synthetic instruments held on behalf of the Company will be valued at the last reported trading price;
- (d) unlisted securities (if any) in respect of which such a valuation is not readily available, in the opinion of the Board of Directors as advised by the Investment Manager, will be valued initially at fair value which is best estimated at transaction price and in the absence of any reliable estimate of the fair value, as determined at the sole discretion of the Board, the initial value shall be costs and thereafter with any reduction or increase in value (as determined by the Board of Directors as advised by the Investment Manager) to reflect the true value thereof in compliance with the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines issued by the EVCA, the BVCA and AFIC in March 2005 and revised in October 2006 and September 2009;
- (e) the value of any cash in hand or on deposit and accounts receivable, prepaid expenses and cash dividends accrued and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making value adjustments as the Board of Directors as advised by the Investment Manager may consider appropriate to reflect the true value thereof; and
- (f) there will be deducted all liabilities of the Company and such provisions and allowances for contingencies (including tax) as the Directors think appropriate and accrued costs and expenses payable by the Company.

In calculating the Net Asset Value, assets will be valued at the latest available figures as set out in (a) to (e) above, except in the event of a compulsory redemption of Shares when they may be valued at the latest available “bid” price for long positions or as the case may be the “offer” price for short positions less any fiscal charges, fees and expenses incurred as a result of such redemption. If the latest available bid price or offer price is not available for a particular security then that security will be valued in a manner determined by the Board of Directors as advised by the Investment Manager to reflect the true value thereof.

In calculating the value of any security, the Central Administrative Agent may rely upon such automatic pricing services as it shall reasonably determine or, if so instructed by the Company, it may use information provided by particular pricing services, brokers, market makers or other intermediaries. In such circumstances, the Central Administrative Agent shall not, in the absence of fraud, negligence or wilful default on its part, be liable for any loss suffered by reason of any error in the calculation of the security resulting from any inaccuracy in the information provided by any such pricing service, broker, market maker or other intermediary.

Notwithstanding the foregoing, the Board of Directors as advised by the Investment Manager may follow some other appropriate method of valuation if they consider that in the circumstances such other method of valuation should be adopted to reflect more fairly the value of any investment. The Board of Directors are entitled to exercise their reasonable judgement in determining the value to be attributed to assets and liabilities of the Company and, provided they act bona fide in the interest of the Company as a whole, such valuation is not open to challenge by current or previous shareholders of the Company.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund will be expressed in the currency of the relevant Class.

None of the Board of Directors, the Company, the Central Administrative Agent, the Custodian, the Investment Manager or the Investment Advisor shall have any liability in the event that any price or valuation, used in good faith in connection with the above procedures proves to be an incorrect or an inaccurate estimate or determination of the price or value of any part of the property of the Company.

The Board of Directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company and/or its Sub-Funds in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue, the Redemption and the Conversion of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue, a redemption or a conversion of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a Valuation Day. Subject to prior notice being sent to the Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg), the Company may, (i) suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund, Class and/or may (ii) suspend the dealings in the issue, redemption or conversion of its Shares to and from its Shareholders. Such decisions may be taken in the following cases:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed

otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-Fund quoted thereon;

(2) during the existence of any political, economic, military or monetary state of affairs including (without limitation) delays in settlement or registration of securities transactions, which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-Fund(s) would be impracticable or would materially prejudice to the interests of the holders of Shares or would, in the opinion of the Board of Directors, prevent a fair price for the assets of the Company being calculated;

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value on any market or stock exchange may not be determined as rapidly and/or as accurately as required;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate monies for the purposes of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of monies involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on the redemption of such Shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal prices or normal rates of exchange, or is rendered impracticable;

(5) during any period when the Board of Directors in their sole discretion determine that it is undesirable or impracticable for the Company to value some or all of its assets or when the Board of Directors determine in good faith that such suspension or extension is in the best interests of the Company;

(6) during any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company (or one of its Sub-Funds) is proposed; or

(7) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company or any Sub-Fund(s) cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained;

The suspension of the calculation of the Net asset Value of any particular Sub-Fund and/or Class shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class and/or Sub-Fund that is not suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of Shares shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV of the Shares to be subscribed, redeemed or converted in a specific Class and/or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Registrar and Transfer Agent before the termination of the period of suspension, failing which subscription, redemption applications not withdrawn will be processed on the first Subscription Day and/or Redemption Day (as applicable) following the end of the suspension period, on the basis of the Net Asset Value per Share applicable to such Subscription Day and/or Redemption Day (as applicable).

Any such suspension of (i) dealings or (ii) the determination the Net Asset Value shall be publicised, if appropriate, by the Company and shall take effect at such time as the Board of Directors shall declare and, thereafter, there shall be no issues or redemptions or conversions or, where relevant and as the case may be, determination of NAV until the Board of Directors shall declare any such suspension to be at an end. The Company may postpone payment of redemption proceeds to persons whose Shares have been redeemed prior to such suspension until after the suspension is lifted. Notice of any suspension will be given without delay to any Shareholder tendering his Shares for redemption or who has tendered Shares for redemption and to whom full payment of the proceeds has yet to be remitted.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting. Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting. The Director removed will remain in function until its successor is elected and takes his functions.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its board a chairman. The first chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in Luxembourg or as the case may be from time to time any such other place as indicated in the notice of such meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting,

that any other person shall be in the chair of such meetings. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication, of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment complying with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telefax or any other similar means of communication.

Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition, management and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in article 18 of these Articles of Incorporation and the Prospectus. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who may but are not required to be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers. The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person, and may, in particular appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate. The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the corporate and investment policy for the investments and the course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or

their Sub-Funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 19. Investment Manager and Investment Advisers.** The Company may appoint an Investment Manager to manage, under the overall control and responsibility of the Board of Directors, the securities portfolio of the various Sub-Funds of the Company.

The Company may furthermore appoint an investment advisor with the responsibility to prepare the purchase and sale of any eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management. The powers and duties of the Investment Manager and the investment advisor as well as their remuneration will be described in an investment management agreement and/or investment advisory agreement to be entered into by the Company and the Investment Manager and/or investment advisor (as the case may be).

**Art. 20. Conflict of Interest.** Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

The Directors of the Company, the Directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may engage in various business activities other than the Company's and/or the Investment Manager's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Company invests. However, the Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and its members will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Company. The Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may also invest and trade for their own accounts. Because the Directors of the Company and the directors of the Investment Manager, the members and affiliates of the Investment Manager can have other accounts managed by them, the interests of the Company and other accounts, in the selection, negotiation and administration of investments, may conflict. Although it is aimed to avoid such conflicts of interest, the Directors, the Investment Manager and its members will however attempt to resolve all arising conflicts in a manner that is deemed equitable to all parties under the given circumstances. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 22. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General Meetings - Accounting Year - Distributions**

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.** The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. A general meeting has to be convened at the written request of the Shareholders, which together represent one tenth (10%) of the capital of the Company at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or such other place in Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the first day of April each year. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

As all Shares are in registered form, Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letters at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or in the manner as stated in the application form of the Shareholders. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders representing at least one tenth of the share capital in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) Business Days before the date of the meeting.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters except if all the Shareholders agree to another agenda.

Each Share of whatever Class in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms, which show neither a vote in favour, or against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) Business Days prior to the general meeting of Shareholders they relate to. The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by tele-communications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented regardless of the proportion of the capital represented. When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

**Art. 24. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund, Class.** The Shareholders of a Sub-Fund or Class issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund, Class.

The provisions set out in article 24 of these Articles of Incorporation as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended from time to time) shall apply to such general meetings. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Sub-Fund or Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Sub-Fund or Class shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Sub-Fund or Class in compliance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 25. Termination, Division and Amalgamation of Sub-Funds or Classes.** In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund and/or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund and/or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund and/or Class would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund and/or Class, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class at their Net Asset Value per Share (subject to actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing. The Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned may, unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, continue to request redemption of their Shares free of charge (but subject to actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund and/or Class.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class within the Company or to another Luxembourg undertaking for collective investment or to another Sub-Fund and/or Class within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the «new Sub-Fund») and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds and/or Classes. Such decision will be published in the same manner as in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund and/or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund and/or Class to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this article 25 or to another Sub-Fund and/or Class within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 26. Designated Investment and Designated Investment Shares.** Notwithstanding the provisions of Article 25 above and under the circumstances described in the Prospectus, the Directors may, in their absolute discretion and on any Business Day, allocate investments that they deem illiquid or otherwise not freely tradable (a "Designated Investment") to special Classes of Shares (the "Designated Investment Shares") in accordance with these Articles of Incorporation. A separate class of Designated Investment Shares will be created for each such investment. At the time a Designated Investment is designated, a pro rata portion of Shares from each Class of Shares of the relevant Sub-Fund (other than the newly created Designated Investment Shares) having an aggregate net asset value equal to the fair value (which may

be at cost at the absolute sole discretion of the Board of Directors) of the Designated Investment will be exchanged for a new Class of Designated Investment Shares which represents the Designated Investment, and such exchanges will be treated as a deemed redemption of the Shares exchanged. Any management fee, performance fee or expenses attributable to the Shares being exchanged shall become due upon such exchange. Any loss carryforward attributable to such exchanged Shares will be applied to the corresponding Designated Investment Shares. Each Designated Investment will be valued at its fair value (which may be cost at the absolute sole discretion of the Board). Once a Class of Designated Investment Shares is issued, the investment relating to that Class of Shares of that Sub-Fund will not be considered as assets attributable to any other Class and will be ignored in the calculation of the Net Asset Value of any other Class;

If after a particular Designated Investment is designated as such by the Board of Directors in their absolute sole discretion, and an additional Designated Investment from the same issuer or otherwise substantially related to the particular Designated Investment (a "Follow-On Investment") is acquired by the Company, the Board of Directors may, in their absolute sole discretion, treat the Follow-On Investment as relating to the original Designated Investment and, therefore, issue Designated Investment Shares related to the Follow-On Investment solely to holders of Designated Investment Shares who initially participated in the original Designated Investment.

The Directors, in their absolute discretion, may determine that a Designated Investment should no longer be allocated to a Class of Designated Investment Shares. Upon such determination or on any sale, liquidation, distribution to Shareholders or other disposition of such investment, all Designated Investment Shares in the applicable Class will be automatically converted into Shares of the Class and/or Sub-Fund into which the holders of such Designated Investment Shares initially invested (or, in the event that such Members are no longer holding Shares of that initial Class, into such Class determined by the Board of Directors), to be held by such Shareholders pro-rata to their holding in the Designated Investment Shares.

The Board of Directors shall, at their discretion, accrue, charge or waive any expenses, fees and other charges relating to the Designated Investment Shares as further specified for in the Prospectus.

Redemptions may only be made with respect to Shares and not Designated Investment Shares, accordingly any Shareholder who wishes to redeem all of its shares will generally be required, at the absolute sole discretion of the Board, to continue to participate in any Designated Investment in respect of which they hold Designated Investment Shares as of the date of the proposed redemption until the particular Designated Investment is sold or deemed sold.

**Art. 27. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 28. Distributions.** For any Class entitled to distribution, the general meeting of Shareholders of the relevant Class issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of a Sub-Fund and/or Class shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions. For any Class entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law. In any case, no distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Company's capital is less than the minimum capital imposed by the 2007 Law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders. Dividends will be declared in the Reference Currency but, for the convenience of Shareholders, payment may be made in a currency chosen by the Shareholder (at their cost and foreign exchange risks).

Distributions will be made in cash, however, the Board of Directors may, at their sole discretion, decide to make in-kind distributions/payments. Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law the costs of such report will be borne by the relevant investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund and/or Class.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final Provisions**

**Art. 29. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law. If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 30. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 32 of these Articles of Incorporation. Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles of Incorporation, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board

of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 of these Articles of Incorporation; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 31. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders, which shall determine their powers and the compensation.

The liquidator(s) must be approved by the Luxembourg supervisory authority.

The net product of the liquidation of each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the Shareholders of each Sub-Fund in proportion to the number of Shares, which they hold in that Sub-Fund. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

**Art. 32. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law; as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Dispositions.*

The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2011 and the first full set of the audited annual accounts will be prepared for the period up to or ending on the thirty-first day of December 2011.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

Inoks Capital S.A., above named, subscribes for five thousand (5,000) Shares of Class A EUR of the SUB-FUND ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS - ANCILE TRADE AND COMMODITY FINANCE SUB-FUND, resulting in a total payment of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) are fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately forty thousand Euros (EUR 40,000).

#### *Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholder of the Company pursuant to Article 23 of the Articles of Incorporation, have immediately taken the following resolutions:

1. The following are elected as Directors for a period of one year ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

- Mr Nabil ABDUL-MASSIH; born in Abidjan, on July 5<sup>th</sup>, 1975, residing at CH-1260 Nyon, Ch. D'Eysins, 51 (Switzerland)

- Mr Jérôme de LAVENERE LUSSAN, born in Aubervilliers (F), on August 6<sup>th</sup>, 1972, residing at NW3 1HZ London, 17, Streatley Place.

- Mr Didier MORIN, born in Boulogne Billancourt (F), on July 3<sup>rd</sup>, 1979, having its professional address at L-2540, Luxembourg, 13 rue Edward Steichen

2. The initial chairman of the Board of Directors shall be Mr Nabil ABDUL-MASSIH, prenamed.

3. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders to be held in 2012: Ernst & Young, the public limited liability company ("Société anonyme"), with its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. (RCS Luxembourg B.47.771)

4. The registered office of the Company is established at 13 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, status and residence, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### **Suite la traduction en français du texte qui précède**

L'année deux mil onze le onzième jour du mois de janvier.

Par devant la soussignée Maître Jean SECKLER, notaire, résidant au Junglinster (Grand Duché du Luxembourg).

A comparu:

INOKS CAPITAL S.A., une Société fondée et régie par la législation Suisse, ayant son siège en Rue du Rhône 118, 1204 Genève, Suisse, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée

La procuration susmentionnée restera annexée au présent document et sera inscrite simultanément au Registre.

Ce comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire d'établir les Statuts suivants d'une Société anonyme:

### **Titre Préliminaire. Définitions**

Loi 2007: Loi du Luxembourg du 13 Février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, avec les éventuelles modifications.

Devise Comptable: la devise de consolidation de la Société est l'Euro à moins que le Conseil de Direction n'ait décidé autrement.

Statuts: les Statuts de la Société avec les amendements, suppléments et modifications éventuels.

Réviseur: le réviseur de la Société a qualité de réviseur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) comme décrit dans le Prospectus

Conseil de Direction: le Conseil de Direction de la Société

Jour Ouvrable: un jour (sauf un Samedi et Dimanche) auquel les banques, les échanges et les marchés réguliers du Luxembourg sont ouverts pour pratiquer une activité commerciale normale de banque et d'échanges, ou tout autre endroit qui pourrait être déterminé par le Conseil de Direction en relation avec n'importe quelle catégorie d'actions.

Administrateur Central: tout organisme nommé, en conformité des lois et règlements du Luxembourg, afin d'agir en qualité d'agent domiciliaire et sociétaire, agent administratif et chargé de l'inscription au Registre des Sociétés au Luxembourg, ou toute autre entité qui pourrait être nommée par la suite pour agir en cette qualité.

Catégorie (-s): une ou plusieurs catégories d'Actions qui pourraient être disponibles dans chaque Sous - Fond, dont les actifs doivent être normalement investis en conformité de l'objectif d'investissement de ce Sous - Fond, mais auxquelles est appliquée une structure spécifique de frais de vente et / ou de rachat, une structure d'honoraires, structure de frais de rachat, politique de distribution, investisseur - cible, devise de dénomination, ou politique de couverture (hedging), comme spécifié plus loin dans le Prospectus

Date de Clôture: La date à laquelle la Période d'offre initiale arrive à échéance, par rapport à chaque Catégorie de chaque Sous - Fond, comme spécifié plus loin dans le Prospectus, ou toute autre date que les Directeurs pourraient ainsi déterminer.

Société: ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS, société d'investissements à capital variable du Luxembourg - fond d'investissement spécialisé constitué comme société anonyme.

Dépositaire / Garant: un Institut de crédit au sens de la loi du Luxembourg en date du 5 Avril 1993 concernant le secteur financier, avec les amendements, qui peut être nommé garant de la Société par le Conseil de Direction en conformité des lois et règlements du Luxembourg.

Date limite: la date limite pour la souscription et / ou le rachat, comme établi dans le Prospectus pour chaque catégorie d'actions d'un Sous - Fond, avant laquelle les demandes de souscription, rachat ou conversion des actions de toutes catégories de Sous - Fond doivent être reçues par le Préposé au Registre et par l'Agent de Transfert afin d'être traitées au jour de la souscription, comme spécifié plus loin pour chaque Sous - Fond dans le Prospectus.

Directeur: un membre du Conseil de Direction de la Société.



Euro: la devise légale des Etats membres de l'Union Européenne qui ont adopté la devise monétaire unique, conformément au Traité de constitution de la Communauté Européenne. (signé à Rome le 25 mars 1957) et à ses éventuels amendements.

Année Comptable: l'année comptable de la Société qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année ou occasionnellement des dates différentes, que le Conseil de Direction pourrait déterminer. La première année comptable débutera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011. La première série de comptes annuels soumis à audit seront établis pour la période jusqu'au 31 décembre 2011.

Première Offre: la première date arrêtée par la Société, à partir de laquelle les demandes concernant la première émission d'Actions de toute Catégorie et de tout Sous - Fond peuvent être reçues et acceptées par la Société, comme spécifié dans le Prospectus pour chaque Catégorie de chaque Sous - Fond.

Période d'Offre Initiale: c'est la période initiale d'offres pendant laquelle des Actions de toute Catégorie peuvent être émises au Prix Initial comme spécifié dans le Prospectus pour chaque Catégorie d'Actions et Sous - Fond. Elle court dès la première offre et se termine à la Date de Clôture.

Prix Initial: le prix de souscription auquel sont émises les Actions de toute Catégorie de tout Sous - Fond pendant la Période d'Offre initiale, comme décrit dans le Prospectus.

Gestionnaire(s) d'Investissement: Toute entité à laquelle le Conseil de Direction a délégué la libre administration d'investissements des actifs d'un ou plusieurs Sous - Fonds, comme spécifié pour chaque Sous - Fond dans le Prospectus.

Souscription supplémentaire minimale: un nombre minimal d'actions supplémentaires ou montant en Devise de Référence ou dans une autre Devise de Dénomination, que les Actionnaires existants doivent souscrire dans un Sous - Fond ou Catégorie dans laquelle ils ont placé leurs investissements, comme spécifié plus bas en détail pour le Sous - Fond ou Catégorie respective concernée dans le Prospectus y relatif.

Montant minimum à détenir: un nombre minimal d'Actions ou montant en Devise de Référence ou dans une autre Devise de Dénomination, que l'Actionnaire doit détenir dans un Sous - Fond ou Catégorie donnée, comme détaillé plus bas pour le Sous - Fond ou Catégorie respective dans le Prospectus.

Période minimale de détention: c'est la période minimale de détention après la date originaire de souscription des Actions, comme détaillé plus bas dans le Prospectus pour le Sous - Fond ou Catégorie respective.

Souscription minimale: un nombre minimum d'Actions ou montant dans la Devise de Référence ou dans une autre Devise de Dénomination, que l'Actionnaire doit souscrire dans un Sous - Fond ou Catégorie donnée, comme détaillé plus bas pour le Sous - Fond ou Catégorie respective.

Valeur Nette d'Actifs: la Valeur Nette des Actifs d'un Sous - Fond ou Catégorie d'Actions, telle qu'établie par l'article 11 des présents Statuts et du Prospectus.

Autre Devise de Dénomination: une autre Devise de Dénomination avec laquelle le Conseil de Direction peut décider de calculer la Valeur Nette d'Actif par Action d'un ou plusieurs Sous - Fonds/Catégorie(-s) en plus de la Devise de Référence comme détaillé plus bas dans le Prospectus pour les Sous - Fonds ou Catégories d'Actions respectives. La Valeur Nette d'Actifs calculée dans une Autre Devise de Dénomination équivaut à la Valeur Nette d'Actifs dans la Devise de Référence, convertie selon le cours de change le plus couramment appliqué.

Personne Interdite: toute personne, entreprise, partenariat ou société, dont l'acquisition pourrait, selon l'unique opinion du Conseil de Direction, se révéler préjudiciable pour les intérêts des Actionnaires existants ou pour ceux de la Société, qui pourrait occasionner une violation de la loi ou des règlements, au Luxembourg comme ailleurs, ou si elle pourrait engendrer des désagréments d'ordre fiscal, des amendes ou des pénalités, que la Société n'aurait pas subis. Le terme «Personne Interdite» comprend donc toute personne, entreprise, partenariat ou société qui ne correspond pas à la définition d'Investisseurs Bien Informés, tels que définis plus loin.

Prospectus: le Prospectus de la Société avec ses éventuels amendements, suppléments et modifications occasionnels.

Devise de Référence: la Devise dans laquelle est exprimée, dans le Prospectus, la Valeur Nette d'Actifs de chaque Sous - Fond.

Jour de Rachat: Le Jour Ouvrable auquel les demandes de rachat sont acceptées par la Société suivant le jour d'Estimation de chaque Catégorie d'Actions ou Sous - Fond, comme spécifié dans le respectif Supplément au Prospectus pour le Sous - Fond, ainsi qu'occasionnellement tout autre jour/s que le Conseil aura arrêté à son entière discrétion, de temps à autre au cas par cas ou en général.

Prix de Rachat: le prix auquel les Actions sont rachetées, comme décrit dans le Prospectus.

Directeur du Registre des Sociétés et Agent de Transfert: toute entité, nommée en conformité des lois et règlements du Luxembourg, afin d'agir en qualité de Directeur du Registre et Agent de Transfert de la Société au Luxembourg, ou toute autre entité, qui pourra être nommée par la suite pour agir en cette qualité.

Action(s): une action, de toute Catégorie de Sous Fond du capital de la Société, dont les détails sont spécifiés dans le Prospectus. Par souci de clarté, la référence à des «Actions» comprend les références à n'importe quelle Catégorie, si la référence à une ou plusieurs Catégories spécifiques n'est pas demandée.

Actionnaire(s): le détenteur d'une ou plusieurs Actions de n'importe quel Sous - Fond du capital de la Société.

Sous - Fond: tout Sous - Fond de la Société, dont les détails sont spécifiés dans le Prospectus.

Suppléments aux Sous - Fonds: les suppléments du Prospectus, dans lesquels sont établies les caractéristiques spécifiques des différents Sous - Fonds et Catégories.

Prix de souscription: le prix de souscription auquel sont offertes les Actions de toute Catégorie après le Jour de Clôture respectif comme décrit plus loin dans le Prospectus

Jour de souscription: signifie le Jour Ouvrable auquel sont acceptées par la Société les demandes de souscription, suivant un Jour d'Estimation, et en observant une période de préavis pour chaque Catégorie d'Actions d'un Sous - Fond respective, comme spécifié dans le Supplément au Sous - Fond du Prospectus, ainsi que tout autre jour ou jours, que le Conseil de Direction aura arrêté à son entière discrétion, de temps à autre au cas par cas ou en général.

Filiale: toute Société ou association locale ou étrangère ou autre entité (y compris, afin d'éviter des doutes possibles, toute Filiale Possédée en Totalité) a) dans laquelle la Société détient, en tout, à travers un ou plusieurs Sous - Fonds, plus de 50% des droits de vote; ou b) qui est contrôlée par la Société d'une autre manière et qui, dans les deux cas, répond aux conditions suivantes:

i. elle n'a pas d'autres activités que la détention d'instruments d'investissements, qualifiés comme répondant aux objectifs et à la politique d'investissements de la Société et du respectif Sous - Fond(s);

ii. la majorité des administrateurs ou des membres du Conseil d'une telle filiale sont des membres du Conseil de la Société sauf dans la mesure où ce n'est pas possible pour des raisons fiscales ou de règlement;

iii. dans la mesure requise par les lois et règlements applicables, les comptes de cette filiale sont révisés par ou sous le contrôle du réviseur de la Société; et

iv. dans la mesure requise par les lois et règlements applicables, cette filiale est consolidée dans les comptes annuels de la Société;

N'importe quelle Société ou association locale ou étrangère ou autre entité est considérée comme étant «contrôlée» par la Société si i) cette dernière a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'administration de cette entité ou ii) si elle contrôle plus de 50% des droits de vote dans cette entité selon un accord avec les autres Actionnaires.

USD: la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

Personne US: Toute personne ressortissante des Etats-Unis et y résidant, toute Société ou association organisée ou formée selon les lois des Etats-Unis, toute propriété dont l'exécuteur ou l'administrateur est un citoyen des Etats-Unis, toute fiduciaire / trust dont tous les fiduciaires sont des personnes US, tout représentant ou organisme ou succursale d'une entité étrangère située aux Etats-Unis, et toute personne, Société, partenariat ou autre entité ou compte défini autrement comme une personne US dans la Clause 902(k) du Règlement S de la Loi des Etats-Unis de 1933.

Jour d'Estimation: le Jour Ouvrable immédiatement précédant le Jour de Souscription, de Rachat, et tout autre jour (s) tel(s) que spécifié(s) dans le Prospectus pour chaque Catégorie d'Actions ou Sous - Fonds ou celui que le Conseil de Direction pourra déterminer à son entière discrétion au cas par cas, aux fins de calculer, selon le Prospectus la Valeur Nette d'Actifs par Action de n'importe quelle Catégorie de tout Sous - Fond.

Investisseur bien Informé: a le sens qui lui est donné dans la Loi de 2007, et comprend:

a) les investisseurs institutionnels;

b) les investisseurs professionnels, ceux-ci étant des investisseurs qui, en conformité des Lois et règlements du Luxembourg, sont considérés comme ayant l'expérience, la connaissance et les capacités de décider de leurs propres investissements et d'évaluer correctement les risques qu'ils encourent; et

c) tout autre investisseur bien informé qui remplit les conditions suivantes: a) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur bien informé; et b) (i) il investit un minimum de EUR125.000.- dans la Société; ou (ii) il a obtenu une évaluation d'un Institut de crédit tel que défini dans la directive 2006/48/CE, par une entreprise d'investissements telle que définie dans la directive 2004/39/CE, ou d'une Société d'administration telle que définie dans la directive 2001/107/CE, qui atteste de ses capacités, son expérience et sa connaissance pour estimer correctement un investissement dans la Société.

Succursale Possédée en Totalité: signifie toute Société ou entité dans laquelle la Société est propriétaire de cent pour cent (100%) des intérêts.

## **Titre I<sup>er</sup> . Appellation - Siège - Durée - But**

**Art. 1<sup>er</sup> . Appellation.** La Société est formée par les présents documents en tant que société anonyme, qualifiée de Société d'investissements à capital variable - fond d'investissement spécialisé avec le nom de ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS.

**Art. 2. Siège.** Le siège de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Le Conseil de Direction est autorisé à transférer le siège de la Société dans les limites du territoire de la Ville de Luxembourg. Le siège peut être transféré dans toute autre Commune du Grand Duché du Luxembourg par résolution de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, qui délibère selon les modalités prévues pour tout amendement aux Statuts.

Les Succursales, les Filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis, soit dans le Grand Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par décision du Conseil de Direction. Au cas où le Conseil de Direction estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ont eu lieu ou pourraient se produire, et qu'ils pourraient interférer soit dans les activités normales de la Société à son siège ou dans la facilité de communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, le siège peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisionnelles n'auront pas d'impact sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert temporaire, restera une Société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4. But.** Le but exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans une large panoplie d'actifs et autres capitaux, à choisir d'après la Loi de 2007, avec l'objectif d'élargir les risques d'investissements et de faire profiter ses Actionnaires de l'administration des actifs. La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle pourra juger utiles pour remplir et développer son but au plus haut degré que la Loi du 2007 permet.

## **Titre II. Capital social - Actions - Valeur Nette d'Actifs.**

**Art. 5. Capital social - Sous - Fonds - Catégories d'actions.** Le capital social de la Société sera constitué d'actions entièrement libérées sans valeur d'émission au pair. A tout moment il doit être égal au total des actifs nets de la Société, conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital souscrit doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), dans les premiers douze mois suivant l'approbation des autorités de surveillance du Luxembourg, et par la suite ne pourra être inférieur à ce montant.

Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) constitué de cinq mille (5.000) Actions de Catégorie A EUR entièrement libérées sans valeur au pair du SOUS - FOND ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS - ANCILE TRADE AND COMMODITY FINANCE SUB-FUND.

Aux fins de la consolidation, la Devise de Comptabilité de la Société est l'Euro.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué à la suite d'émission par la Société de nouvelles Actions entièrement libérées ou par le rachat de la Société aux Actionnaires d'Actions existantes.

Le Conseil de Direction de la Société peut, en tout temps, établir différents pools d'actifs, chacun d'eux constituant un Sous - Fond (compartiment) au sens de l'article 71 de la Loi du 2007.

Le Conseil de Direction doit attribuer à chaque Sous - Fond un objectif et une politique d'investissements précis, des restrictions d'investissements précises et une dénomination spécifique. Les droits des Actionnaires par rapport à un Sous - Fond en particulier, ainsi que les droits des créiteurs, dont les prétentions ont été engendrées par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Sous - Fond sont limités exclusivement aux actifs de ce Sous - Fond. Les actifs d'un Sous - Fond garantiront exclusivement les droits des Actionnaires par rapport à ce Sous - Fond et ceux des créiteurs dont les prétentions ont été engendrées par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Sous - Fond. Chaque Sous - Fond est considéré comme une entité séparée dans les relations avec les actionnaires.

Le Conseil de Direction peut, exceptionnellement, effectuer une émission d'actions de différentes Catégories à l'intérieur d'un ou plusieurs Sous - Fonds, lesquelles peuvent différer, entre autres, dans leur structure d'honoraires, procédés de souscription et/ou de rachat, dans l'investissement initial minimum et l'investissement successif et/ ou dans les conditions requises de détention, dans le genre d'investisseurs - type et politique de distribution qui leur est applicable, comme décrit plus précisément dans le Prospectus.

Chaque Action peut être subdivisée en une ou plusieurs Catégories, comme décrit plus précisément dans le Prospectus. Les revenus de l'émission de chaque Catégorie d'actions d'un Sous - Fond donné doivent être investis, en conformité de l'article 4 des présents Statuts, dans des actifs de tout genre et autres actifs permis par la Loi du 2007, selon les objectifs et la politique d'investissement, établis par le Conseil de Direction pour le Sous - Fond selon les différentes Catégories d'Actions, soumises aux restrictions d'investissement prévues par la loi ou établies par le Conseil de Direction.

Dans le but de déterminer le capital de la Société, l'actif net à attribuer à chaque Sous - Fond, s'il n'est pas exprimé en Euro, doit être converti en Euro et le capital doit être la somme totale des actifs nets de toutes les Catégories et de tous les Sous - Fonds.

**Art. 6. Type d'Actions.** La Société doit émettre seulement des Actions nominatives de chaque Sous - Fond et de chaque Catégorie et aucun certificat ne sera émis. Toutes les actions nominatives émises par la Société doivent être inscrites dans le Registre des Actionnaires, qui doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet. Ce Registre doit mentionner le nom de chaque propriétaire des actions nominatives détenues, la Catégorie de chacune des Actions, le montant libéré de chaque action, le transfert des Actions et la date de ce transfert.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société ne va pas émettre de certificats pour cette inscription, mais chaque Actionnaire devra recevoir une confirmation écrite de son statut d'actionnaire. La Société considère le propriétaire inscrit d'une Action comme le propriétaire absolu et le seul bénéficiaire de celle-ci.

Tout transfert d'Actions nominatives est soumis à l'approbation du Conseil de Direction et il n'est pas possible de transmettre des Actions à une Personne Interdite ou à une personne US. Tout transfert d'Actions nominatives doit se faire par déclaration écrite de transfert qui doit être inscrite au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant

et le cessionnaire ou par les personnes autorisées à agir sur procuration ad hoc. La Société peut aussi accepter d'inscrire dans le Registre des Actionnaires un transfert basé sur de la correspondance ou d'autres documents qui rapportent l'accord entre le cédant et le cessionnaire, en tant que preuve du transfert ou tout autre document jugé satisfaisant par la Société. Tout transfert d'Actions nominatives doit être reporté dans le Registre des actionnaires; cette inscription doit être signé par tout Directeur ou représentant de la Société ou par toute autre personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil de Direction. Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle ils recevront toutes les communications ou avis. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre des Actionnaires.

Pour le cas où un Actionnaire n'a pas fourni d'adresse, la Société peut permettre l'inscription d'une information à cet effet, qui sera reportée dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être celle du siège de la Société ou toute autre adresse qui pourrait exceptionnellement être inscrite par la Société, jusqu'à ce que cet Actionnaire fournisse une autre adresse à la Société. Un Actionnaire peut changer à tout moment son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires, moyennant une notification écrite au siège de la Société, ou à tout autre adresse que la Société pourra établir de temps en temps.

La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont en propriété commune, ou si la propriété de cette / ces Action (-s) est controversée, toutes personnes ayant une revendication sur cette / ces Action (-s) doivent nommer un seule mandataire comme représentant de leurs relations avec la Société. L'omission de nommer ce représentant aura pour conséquence la perte de tous les droits rattachés à cette / ces Action (-s). En outre, en cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de verser tout revenu de rachat, de distribution ou tout autre paiement uniquement en mains du premier Actionnaire inscrit, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les actionnaires conjoints, ou bien à tous les Actionnaires ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des Actions fragmentées jusqu'à quatre 4 décimales. Ces Actions fragmentées n'ont pas le droit de vote mais ont le droit de participer au prorata des actifs nets de la Catégorie d'Actions correspondante.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil de Direction est autorisé, sans aucune limitation, à émettre à tout moment des Actions sans valeur au pair, entièrement libérées, dans toutes les Catégories et dans tous les Sous - Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel pour les Actions qui seront émises.

Le Conseil de Direction peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions seront émises. En particulier, le Conseil de Direction peut décider que les Actions de chaque Sous - Fond ou Catégorie doivent être émises seulement durant une ou plusieurs Périodes de souscription, ou alors à la fréquence prévue dans le Prospectus.

Le Conseil de Direction peut, à son entière discrétion, refuser totalement ou partiellement toute souscription sans endosser aucune responsabilité. A tout moment et exceptionnellement, à son entière discrétion, le Conseil de Direction peut également, sans responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente des Actions de n'importe quelle Catégorie de n'importe quels Sous - Fonds.

Le Conseil de Direction peut, au cours de ses activités de vente, et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser totalement ou partiellement toute demande de souscription et suspendre ou limiter leur vente à des particuliers ou à des Sociétés, en des pays ou des territoires particuliers, pour des périodes spécifiques ou de façon permanente, en conformité de l'article 12 des présents Statuts.

En outre, le Conseil de Direction peut assortir des conditions à l'émission d'Actions dans n'importe quel Sous - Fond et/ou Catégorie (y compris l'exécution, sans aucune limitation, de ces documents de souscription et l'octroi des informations que le CD estime nécessaires). Il peut fixer un Montant de Souscription Minimum et un Montant Minimum de Souscription Supplémentaire également pour tout investissement supplémentaire, ainsi qu'un Montant de Détention Minimum et une Période Minimale de Détention, que tout Actionnaire doit observer.

Le Conseil de Direction peut également, par rapport à chacun des Sous - Fonds ou Catégorie d'actions, lever une commission d'émission et/ou des frais de dilution et a le droit de renoncer entièrement ou partiellement à ces frais ou commission de souscription. Toutes les conditions auxquelles peut être soumise l'émission d'Actions seront décrites en détails dans le Prospectus.

Le Conseil de Direction fixe une Date de Première Offre et une Date de Clôture (correspondant à la Période d'Offre Initiale) durant laquelle les Actions de n'importe quelle Catégorie dans n'importe quel Sous - Fond seront émises à un prix fixe (c'est-à-dire le Prix Initial), plus tous les honoraires applicables, les commissions et les frais établis par le Conseil de Direction et divulgués dans le Prospectus.

Après la Date de Clôture y relative (correspondant à la fin de la Période d'Offre Initiale), les Actions de toutes les Catégories seront émises à la Valeur Nette d'Actifs par Action de la Catégorie correspondante du Sous - Fond y relatif, comme établi conformément à l'article 11 des présents Statuts. Elles seront émises à la date du Jour d'Estimation arrêté par le Conseil de Direction selon la politique par lui occasionnellement déterminée (c'est-à-dire le Prix de Souscription). Le Conseil de Direction peut décider de prolonger la Période d'Offre Initiale inscrite dans le Prospectus.

Le Conseil de Direction peut décider d'augmenter le Prix de Souscription de tout genre d'honoraires, de commissions et de frais, comme indiqué dans le Prospectus. Aucune Action ne pourra être émise durant la période à laquelle les transactions de la Société, concernant la Catégorie et/ou le Sous - Fond correspondant, sont suspendues ou que le calcul de la Valeur Nette d'Actifs par Action de la Catégorie ou Sous - Fond correspondant est suspendu, selon les clauses de l'article 12 des présents Statuts.

Par souci de clarté, quand la Société offre des actions après le Jour de Clôture (étant la fin de la Période d'Offre Initiale), les demandes reçues par la Société ou ses représentants dûment autorisés au Luxembourg jusqu'à la Date Limite avant le Jour de Souscription correspondant (comme spécifié dans le Prospectus et le Supplément au Sous - Fond correspondant) seront traitées ce Jour de Souscription au prix de Souscription de la Catégorie correspondante du Sous - Fond correspondant, prédominant (qui prédominait) au Jour d'Estimation immédiatement précédant.

Toute demande reçue un Jour de Souscription après la Date Limite correspondante, sera traitée le Jour de Souscription suivant, sur la base du Prix de Souscription par Action arrêté le Jour d'Estimation immédiatement précédant.

Le prix d'émission (qu'il s'agisse du Prix Initial ou du Prix de Souscription) doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement doit être effectué aux conditions et dans les délais établis par le Conseil de Direction et décrits dans le Prospectus. Dans tous les cas, le Prix d'Émission est payable au plus tard 2 Jours Ouvrables avant le Jour de Souscription correspondant.

Le Conseil de Direction peut déléguer à n'importe quel Directeur autorisé, administrateur, fonctionnaire ou à n'importe quel autre représentant autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les délivrer si nécessaire.

La Société peut accepter d'émettre des Actions comme rétribution d'une contribution en nature aux actifs, conformément aux conditions établies par la Loi du Luxembourg, notamment quant à l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation d'un Réviseur qualifié comme réviseur d'entreprises agréé. Les clauses spécifiques concernant la contribution en nature seront décrites en détails dans le Prospectus.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout Actionnaire peut demander le rachat par la Société de toutes ou une partie de ses Actions, aux conditions et procédés établis par Le Conseil de Direction dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

Dans tous les cas, le droit de chaque Actionnaire de demander le rachat de ses Actions sera suspendu durant la période à laquelle les transactions de la Société concernant la Catégorie et/ou le Sous - Fond correspondant sont suspendues ou encore lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Actifs par Action de la Catégorie et/ou Sous - Fond correspondant est suspendu par la Société selon l'article 12 des présents Statuts.

Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Actif par Action de la Catégorie correspondante du Sous - Fond relatif au Jour d'Estimation correspondant, arrêté conformément aux clauses de l'article 11 des présents Statuts, moins les frais et commissions (s'il y en a) au taux prévu dans le Prospectus. Le Prix de Rachat correspondant sera arrondi à la hausse ou à la baisse à l'unité la plus proche de la devise correspondante, établie par le Conseil de Direction.

Par souci de clarté, les demandes de rachat reçues un Jour de Rachat avant la Date Limite correspondante (comme spécifié dans le Prospectus et dans le Supplément au Sous - Fond correspondant) par la Société ou ses représentants dûment autorisés au Luxembourg seront traitées ce Jour de Rachat, au Prix de Rachat de la Catégorie correspondante au Sous - Fond correspondant, prédominant le Jour d'Estimation immédiatement précédant (après déduction des honoraires de rachat et des frais, s'il y en a). Toute demande de rachat reçue après la Date Limite correspondante à pour un Jour de Rachat sera traitée le Jour de Rachat suivant, au Prix de Rachat de la Catégorie correspondante du Sous - Fond correspondant, prédominant le Jour d'Estimation immédiatement précédant ce Jour de Rachat (après déduction des honoraires de rachat et des frais, s'il y en a).

A condition que les documents concernant le transfert des Actions aient été reçus par la Société, le Prix de Rachat par Action devra être payé, sans intérêts, jusqu'à une période de temps établie par le Conseil de Direction, laquelle ne doit pas dépasser les 24 Jours Ouvrables à partir du Jour de Rachat correspondant, selon la politique qui pourra être établie occasionnellement par le Conseil de Direction.

Le paiement du Prix de Rachat aux Actionnaires sera effectué en espèces, en nature ou tout aussi bien en espèces qu'en nature, comme établi ci-après. Les paiements en espèces seront effectués soit dans la Devise de Référence du Sous - Fond correspondant soit, si disponible, dans l'Autre Devise de Dénomination. En outre, si les Actionnaires le demandent au moment où les instructions de rachat sont données, le paiement peut être aussi bien effectué en une des principales monnaies librement convertibles, avec l'accord du Préposé au Registre des Sociétés et de l'Agent de Transfert et le Conseil de Direction, aux frais et au risque de l'investisseur.

Le paiement en nature sera effectué à la discrétion de la Société et peut être fait en attribuant à l'Actionnaire dont il est question, les actifs du Sous - Fond correspondant, de valeur égale (calculée de la manière décrite à l'article 11 des présents Statuts), en date du Jour d'Estimation, par rapport auquel est calculé le Prix de Rachat, à la Valeur Nette d'Actifs des Actions à racheter moins tous les honoraires et frais de rachat applicables. La nature et le type de tout actif à transférer dans ces cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans préjudice aucun pour les intérêts des autres Actionnaires de la Catégorie correspondante. L'estimation utilisée pourra être confirmée par un rapport spécial du Réviseur. Le coût de ce transfert sera à la charge du cessionnaire.

Toutes les fois la Société devra veiller à ce que chaque Sous - Fond ait assez de liquidités afin de satisfaire à toutes les demandes de rachat des Actions.

Si à la suite de n'importe quelle Demande de Rachat, le nombre ou le total de la Valeur Nette d'Actifs des Actions détenues par tout Actionnaire dans n'importe quelle Catégorie ou Sous - Fond tombait au dessous du nombre ou de la valeur établie par le Conseil de Direction et divulguée dans le Prospectus, la Société peut décider de traiter cette demande



comme une demande de rachat du bilan entier des Actions détenues par cet Actionnaire dans cette Catégorie ou Sous - Fond. En outre, si un Jour de Rachat quelconque les demandes de rachat, selon cet article 8, dépassent un certain niveau établi par le Conseil de Direction par rapport au nombre d'Actions en circulation d'une Catégorie ou Sous - Fond spécifique, le Conseil de Direction peut décider que la totalité ou une partie de ces demandes de rachat doivent être reportées pour une période et d'une manière que le Conseil de Direction estime être dans l'intérêt du Sous - Fond correspondant. Le Jour de Rachat suivant cette période, ces demandes de rachat seront satisfaites en priorité par rapport aux demandes suivantes.

Un Actionnaire peut ne pas retirer sa demande de rachat d'Actions, sauf en cas de suspension des transactions d'une Catégorie ou Sous - Fond ou en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Actifs des Actions à racheter dans une Catégorie ou Sous - Fond spécifique et, dans ce cas, une renonciation pourrait être valable seulement si le Préposé au Registre et l'Agent de transfert ont reçu une notification écrite avant la fin de la Période de Suspension. Si la demande n'est alors pas retirée, la Société devra procéder au rachat des Actions le premier Jour de Rachat applicable après la fin de la suspension des transactions de la Catégorie ou Sous - Fond correspondant ou de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Actifs des Actions de la Catégorie ou Sous - Fond correspondant.

Si, un Jour d'Estimation quelconque, les actifs nets de la Catégorie ou Sous - Fond correspondant devaient tomber à n'importe quel moment en dessous du niveau minimum établi par le Conseil de Direction, selon l'article 25 des présents Statuts, la Société peut racheter, à sa discrétion, toutes les Actions en circulation dans la Catégorie ou le Sous - Fond correspondant. Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Actifs par Action moins tous les frais supportés, de liquidation ou autres.

La Société devra aviser les Actionnaires des Sous - Fond et Catégories correspondants, avant la date effective de liquidation obligatoire, en envoyant un préavis directement aux Actionnaires concernés à l'adresse mentionnée dans le Registre des Actionnaires. Le préavis indiquera les raisons et les procédures des opérations de rachat.

La Société peut à tout moment racheter obligatoirement les Actions des Actionnaires qui sont interdits d'acquérir ou de détenir des Actions de la Société (comme une Personne Interdite), tout Sous - Fond donné ou Catégorie, selon la procédure établie à l'article 10 des présents Statuts et dans le Prospectus. En outre, un rachat obligatoire peut être effectué pour une raison quelconque ou sans raison, y compris, mais sans limites, si le Conseil estime que la continuation de la détention des Actions de la Société de la part d'un Actionnaire pourrait (soit pour lui, elle-même ou pour les détentions communes des autres Actionnaires) engendrer des préjudices d'ordre pécuniaire, fiscal, légal ou statutaire à la Société ou à l'ensemble de ses Actionnaires ou si toute excuse fournie par un Actionnaire dans une demande quelconque n'était ou n'est pas vraie ou a cessé de l'être. En outre, si le Montant Minimum de Détention dans une Catégorie d'un Sous - Fond donné, comme établi dans le Prospectus, n'est pas maintenu à cause d'un transfert ou conversion ou rachat d'Actions, la Société peut racheter obligatoirement les Actions restantes à leur Prix de Rachat courant (après déduction des coûts de rachat et frais, s'il y en a) et effectuer le paiement, aux Actionnaires concernés, des revenus du rachat. Toutes les Actions rachetées doivent être annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Le Conseil de Direction peut décider occasionnellement que les Actionnaires ont le droit de demander la conversion de la totalité ou d'une partie de leurs Actions de n'importe quelle Catégorie dans un Sous - Fond quelconque, dans une autre Catégorie, dans le même Sous - Fond ou une différente Catégorie de toute autre Sous - Fond existant, pourvu que le Conseil de Direction puisse (i) établir des restrictions, clauses et conditions concernant le droit et la fréquence des conversions entre certaines Catégories et/ou Sous - Fonds; et (ii) les soumettre au paiement de frais et commissions qu'il pourra déterminer. Si le Conseil de Direction décide d'accorder des conversions d'Actions, cette possibilité doit être mentionnée et décrite en détails dans le Prospectus de la Société. En tous cas, le droit de tout Actionnaire de demander la conversion de ses actions sera suspendu durant toute période à laquelle l'Estimation de la Valeur Nette d'Actifs de la Catégorie et/ou du Sous - Fond correspondant est suspendue par la Société, ou les transactions de la Catégorie et/ou Sous - Fond correspondant sont suspendues par la Société selon l'article 12 des présents Statuts. Toutefois le Conseil de Direction peut, à son entière discrétion, soit en général ou dans un cas particulier, renoncer à cette restriction et permettre la conversion des Actions durant toute détermination des transactions, selon l'article 12. Le prix de conversion sera calculé par rapport à la Valeur Nette d'Actifs de la Catégorie et/ou du Sous - Fond concerné, établie le même Jour d'Estimation correspondant ou tout autre jour établi par le Conseil de Direction conformément aux clauses de l'article 11 des présents Statuts et des règles établies dans le Prospectus. On peut soumettre l'Actionnaire (les Actionnaires), qui demande (-nt) la conversion, à des honoraires de conversion, à un taux prévu dans le Prospectus, ou tel qu'il le sera autrement déterminé par le Conseil de Direction, à son entière discrétion, sur une base de cas par cas.

Si à la suite de n'importe quelle demande de conversion, le total de la Valeur Nette d'Actifs des Actions détenues par tout Actionnaire dans n'importe quelle Catégorie et/ou Sous - Fond tombait au dessous du nombre ou de la valeur établie par le Conseil de Direction et divulguée dans le Prospectus, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de conversion du bilan entier des Actions détenues par cet Actionnaire dans cette Catégorie ou Sous - Fond. En outre, si un Jour de Rachat quelconque les demandes de conversion selon cet article 9 dépassent un certain niveau établi par le Conseil de Direction par rapport au nombre d'Actions en circulation d'une Catégorie ou Sous - Fond spécifique, le Conseil de Direction peut décider que la totalité ou une partie de ces demandes de conversion doivent être reportées pour une période et d'une manière que le Conseil de Direction estime opportunes dans l'intérêt du Sous -

Fond correspondant. Le Jour de Rachat suivant cette période, ces demandes de conversion seront satisfaites en priorité par rapport aux demandes suivantes, mais toujours soumises à l'approbation du Conseil de Direction. En outre, si le montant du capital minimum, tel que défini par le Conseil de Direction dans l'intérêt des Actionnaires, par rapport à une Catégorie d'un Sous - Fond donné n'est pas maintenu, à cause d'une conversion d'Actions, la Société peut racheter de façon obligatoire les Actions restantes à leurs Valeur Nette d'Actifs actuelle et effectuer le paiement des revenus de rachat aux Actionnaires concernés. Les Actions originales qui ont été converties en Actions d'une autre Catégorie du même Sous - Fond ou d'un autre, doivent être annulées.

**Art. 10. Restrictions sur la Propriété des Actions et le transfert d'Actions.** Les Actions sont ouvertes uniquement à des Investisseurs Bien Informés.

Le Conseil peut restreindre ou empêcher la propriété des Actions de la Société à toute personne juridique, entreprise ou société si, selon la Société, cette détention peut, entre autres, porter préjudice à la Société, à ses Actionnaires ou à une Catégorie ou Sous - Fond donné; si elle peut occasionner une violation de la loi ou des règlements, tant du Luxembourg qu'étrangers, ou si elle engendre le fait que la Société puisse être soumise à des lois autres que celles du Grand Duché du Luxembourg, (y compris à la loi fiscale, mais sans limitations à celle-ci).

Notamment, le Conseil peut restreindre la propriété des Actions de la Société à toute personne Interdite et aux Personnes ressortissantes des Etats-Unis, sans limiter son pouvoir à ce cas précis.

A ces fins la Société peut:

(a) renoncer à l'émission de toute Action et renoncer à inscrire tout transfert d'Actions, au cas où il lui semblerait que cette inscription ou transfert pourrait permettre à une Personne Interdite ou à un ressortissant US d'accéder à la propriété légale ou droit bénéficiaire de ces Actions; et

(b) à tout moment exiger de toute personne dont le nom est inscrit, ou de toute personne qui demande l'inscription du transfert d'Actions dans le Registre des Actionnaires, de le compléter avec toutes les informations, appuyées par des déclarations solennelles, qu'elle peut considérer utiles dans le but d'établir si la propriété bénéficiaire (avec usufruit) de ces Actions reste d'une Personne Interdite ou d'une personne US ou pas, ou si cette inscription de transfert engendre la propriété avec usufruit de ces Actions par une Personne Interdite ou une personne US; et

(c) refuser d'accepter le vote de toute Personne Interdite ou d'une personne US à toute Assemblée des Actionnaires de la Société; et

(c) s'il semble à la Société qu'une quelconque Personne Interdite ou personne US, soit seule soit conjointement avec d'autres personnes, est le bénéficiaire des Actions, elle peut ordonner à cet Actionnaire de vendre ses Actions et de fournir à la Société la preuve de la vente dans un délai de trente (30) jours à partir de la notification. Si cet Actionnaire n'observe pas cette injonction, la Société peut racheter obligatoirement ou faire en sorte qu'un tel Actionnaire fasse racheter toutes les Actions qu'il détient de la manière suivante:

(i) La société va envoyer une deuxième notification (la «Notification d'Achat») à l'Actionnaire qui détient ces Actions ou qui apparaît dans le Registre des Actionnaires comme le propriétaire de ces Actions à acheter, spécifiant quelles sont les Actions à vendre comme précédemment énoncé, la manière de calculer le prix de vente et le nom de l'acheteur. Toute Notification de Vente de ce genre peut être envoyée à l'Actionnaire par la poste dans une enveloppe timbrée en recommandée, adressée à la dernière adresse connue de cet Actionnaire ou à celle qui apparaît dans les Registres de la Société. Immédiatement après la conclusion de l'affaire à la date spécifiée dans la Notification d'Achat, cet Actionnaire cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiées dans la notification et son nom sera radié du Registre des Actionnaires.

(ii) Le prix auquel chacune de ces Actions doit être achetée (le «Prix d'Achat»), selon la Notification d'Achat, sera un montant égal à quatre-vingt cinq pour cent (85%) de la Valeur Nette d'Actifs pour cette Action de la Catégorie correspondante du Sous - Fond correspondant calculée au Jour d'Estimation correspondant en relation avec le Jour de Rachat spécifié par le Conseil de Direction pour le rachat des Actions de la Société.

(iii) En cas général, le paiement du Prix d'Achat sera à la disposition du propriétaire précédant de ces Actions dans la devise fixée par le Conseil de Direction pour le paiement du prix de rachat des Actions de la Catégorie correspondante et sera déposé en paiement auprès d'une banque du Luxembourg ou d'ailleurs (comme spécifié dans la Notification d'Achat) pour ledit propriétaire par la Société au moment où le Prix d'Achat est arrêté définitivement. A la Notification d'Achat susmentionnée, ce propriétaire précédent ne devra avoir aucun intérêt ultérieur dans ces Actions ou n'importe laquelle d'entre elles, ni des prétentions envers la Société ou ses actifs par rapport à ça, hormis le droit de recevoir le Prix d'Achat (sans intérêts) par cette banque.

L'exercice, de la part de la Société, de ce pouvoir conféré par cet Article ne doit pas être remis en question ou invalidé par n'importe quelle personne en tout cas, sur la base du fait qu'il n'y avait pas une preuve exhaustive de propriété des Actions ou que la vraie propriété de n'importe quelles Actions était différente de celle que la Société a retenue en date de n'importe quelle Notification d'Achat, pourvu que, dans ce cas, lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette par Action.** La Valeur Nette d'Actifs par Action de chaque Catégorie et/ou Sous - Fond doit être calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil de Direction, à la fréquence établie dans l'article 12 des présents Statuts et le Prospectus et au moins une fois par année (chaque Jour d'Estimation), en conformité de la loi du Luxembourg.

La Valeur Nette d'Actifs par Action de chaque Catégorie et/ou Sous - Fond sera exprimée dans la Monnaie de Référence, comme spécifié dans le Prospectus. Toutefois, le Conseil de Direction peut décider de calculer La Valeur Nette d'Actifs par Action de certains Sous - Fonds et / ou Catégories dans l'Autre Monnaie de Dénomination, comme défini dans le Prospectus. La Valeur Nette d'Actifs calculée dans l'Autre Monnaie de Dénomination, est équivalente à la Valeur Nette d'Actifs dans la Monnaie de Référence, convertie au taux de change prédominant.

La Valeur Nette d'Actifs par Action de chaque Catégorie de chaque Sous - Fond de n'importe quel Jour d'Estimation est établie en divisant (i) les actifs nets de ce Sous - Fond, qui peuvent être attribués à cette Catégorie, c'est-à-dire la valeur de la part des actifs bruts de ce Sous - Fond moins la part des passifs de ce Sous - Fond, qui peuvent être attribués à cette Catégorie en ce Jour d'Estimation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Catégorie alors en circulation, en conformité des règles d'Estimation établies ci-après.

La Valeur Nette d'Actifs totale de la Société est égale à la somme des actifs nets des différents Sous - Fonds activés, convertie en Euro au taux de change prédominant au Luxembourg au Jour d'Estimation correspondant. En établissant la Valeur Nette d'Actifs par Action, les revenus et les frais sont traités à maturations journalières. Les comptes des Filiales de la Société seront consolidés (dans les limites requises par les règles et dispositions comptables) avec les comptes de la Société à chaque Jour d'Estimation. Les actifs et passifs sous-jacents seront également estimés selon les règles d'estimation décrites plus loin.

Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Catégories seront différents dans le cadre de chaque Sous - Fond à cause des différences de structure d'honoraires et/ou politique de distribution de chaque Catégorie. Le Prix de Souscription, le Prix de Rachat et le Prix de Conversion sont arrondis à la quatrième 4<sup>ème</sup> décimale du chiffre.

Les actifs de la Société seront établis comme suit:

- (a) Tous les actifs, les droits de propriété ou valeurs, inscrits au nom de la Société ou de quelconques Filiales.
- (b) les dettes en circulation, dues par chaque partie, y compris la Société ou n'importe quelle Filiale, plus les intérêts vérifiés, ensuite on en déduira les montants reçus en espèces et les valeurs détenues en compensation ou couverture de risque (hedge funds). Si la valeur du marché n'est pas disponible pour un collatéral quelconque, elle sera estimée de bonne foi à une valeur de marché équitable (c'est-à-dire le remplacement ou le renouvellement local) par le Conseil de Direction, en accord avec le Manager / Gestionnaire des Investissements et l'Administration Centrale;
- (c) la valeur des contrats à terme (forward et futures), options et tout autre instrument de synthèse détenu pour le compte de la Société sera estimée au dernier prix de transaction reporté;
- (d) les valeurs non énumérées (s'il y en a) par rapport auxquelles une estimation semblable, toute prête, n'est pas disponible dans l'opinion du Conseil de Direction, seront initialement estimées, sous conseil du Gestionnaire des Investissements, à la valeur équitable qui est estimée au mieux au prix de transaction et, en l'absence d'un estimatif fiable de la valeur équitable telle que définie à la seule discrétion du Conseil, la valeur initiale sera constituée du prix coûtant, avec ensuite toute réduction ou augmentation de valeur (telle que déterminée par le Conseil de Direction sous conseil du Gestionnaire des Investissements) pour refléter leur vraie valeur, en conformité des Directives d'Estimation du Capital Privé International et du Capital de Joint Venture (Risque), éditées par le EVCA, le BVCA et AFIC en mars 2005 et révisées en octobre 2006 et septembre 2009;
- (e) la valeur de toutes les liquidités en main ou en dépôt et des comptes recevables, des dépenses prépayées et des dividendes au comptant maturés et pas encore reçus, sera considérée son montant entier, à moins qu'il ne soit improbable qu'elle soit à payer ou entièrement reçue. Dans ce cas, la valeur doit être arrêtée après avoir effectué les ajustements de valeur que le Conseil de Direction, sous conseil du Gestionnaire des Investissements, peut considérer adaptés à refléter leur juste valeur; et
- (f) seront déduits tous les passifs de la Société et les provisions et les indemnités pour les imprévus (y compris les imprévus d'ordre fiscal) que les Directeurs estiment utiles, les coûts maturés et les frais payables par la Société.

En calculant la Valeur Nette d'Actifs, les valeurs seront estimées aux derniers chiffres disponibles, comme précédemment indiqué de (a) à (e), sauf en cas de rachat obligatoire d'Actions, quand elles peuvent être estimées à leur dernier prix disponible d'«enchère» pour les positions longues ou alors, selon les cas, le prix de l'«offre» pour les positions courtes, moins d'éventuels frais d'impôts, honoraires et frais engendrés par le rachat. Si le dernier prix d'«enchère» ou le prix «d'offre» n'est pas disponible pour un actif spécifique, alors cet actif sera estimé, afin de refléter sa vraie valeur, de la manière établie par le Conseil de Direction, sous préavis du Gestionnaire des Investissements.

En calculant la valeur de tout actif, l'Administration Centrale peut compter sur des services automatiques de définition de prix, qu'elle pourra définir raisonnablement ou, selon les instructions de la Société, elle pourra utiliser les renseignements fournis par des services particuliers de tarification et fixation des prix, des courtiers (brokers), contrepartistes (teneurs de marché) ou autres intermédiaires. Dans ces circonstances, l'Administration Centrale ne sera pas tenue pour responsable en l'absence de fraude, de négligence ou de défaut volontaire de sa part, de toute perte subie en raison d'une erreur quelconque dans le calcul de l'actif, qui serait engendrée par toute erreur d'information transmise par n'importe quel service de tarification, courtier, contrepartiste ou autre intermédiaire.

Malgré ce qui précède, le Conseil de Direction, sous conseil du Gestionnaire des Investissements, peut suivre d'autres méthodes d'estimation s'il considère que dans ces circonstances une autre méthode d'estimation devrait être adoptée pour refléter de manière plus équitable la valeur d'un investissement quelconque. Le Conseil de Direction a un droit

d'appréciation qu'il peut exercer raisonnablement pour déterminer la valeur à attribuer aux actifs et aux passifs de la Société et, tant qu'il agit de bonne foi et dans l'intérêt de la Société dans son ensemble, cette estimation ne peut pas être remise en question par les Actionnaires actuels ou anciens de la Société.

La Valeur Nette d'Actifs par Action de chaque Catégorie dans chaque Sous - Fond sera exprimée dans la devise de la Catégorie correspondante.

Aucune personne du Conseil de Direction, la Société, l'Administration Centrale, le Garant/Dépositaire, le Gestionnaire des Investissements ou le Consultant en Investissement ne peut être responsable en cas de prix ou d'estimation quelconque, en relation avec les procédures décrites ci-dessus qui, utilisés de bonne foi, se révéleraient faux, que ce soit un devis, une estimation de prix ou une valeur de n'importe quelle partie de la propriété de la Société.

Le Conseil de Direction peut permettre d'utiliser, à sa discrétion, d'autres méthodes d'estimation, s'il considère que cette estimation refléterait mieux la valeur équitable d'un quelconque actif ou passif de la Société et/ou des Sous - Fonds, en conformité de la Loi du Luxembourg. Cette méthode sera alors appliquée de façon cohérente et uniforme. L'Administration Centrale peut compter sur les dérogations approuvées par la Société pour le calcul de la Valeur Nette d'Actifs.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Actif par Action, de l'Emission, du Rachat et la Conversion des actions.** Par rapport à chaque Catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Actifs par Action et le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions doivent être calculés occasionnellement par la Société ou tout représentant nommé à cet effet par la Société, mais au moins une fois par année, à une fréquence établie par le Conseil de Direction et spécifiée dans le Prospectus. Il en va de même pour chaque jour auquel le Conseil de Direction approuve la tarification d'une émission, un rachat ou une conversion d'Actions, pourvu que cela soit en conformité avec les lois et les règlements applicables. Cette date ou période de calcul est désignée ici comme le Jour d'Estimation. A condition d'envoyer un avis préalable à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg), la Société peut (i) suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Actifs par Action de chaque Sous - Fond, Catégorie, et/ou (ii) suspendre les opérations d'émission, le rachat ou la conversion de ses actions, de et à ses Actionnaires. Ces décisions peuvent être prises dans les cas suivants:

1. durant toute période à laquelle les principales Bourses ou autres marchés, sur lesquels est cotée ou échangée occasionnellement une partie importante des investissements de la Société qui sont imputables à ce(s) Sous - Fond(s), sont fermés pour d'autres raisons que des congés ordinaires, ou durant toute période à laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, tant que cette restriction ou suspension affecte l'estimation des investissements de la Société ou du Sous - Fond qui y serait coté;

2. durant l'existence de toute situation d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire, y compris (sans limites) les retards dans la liquidation ou dans l'inscription des opérations de placement, qui constituent une urgence selon le Conseil de Direction et à la suite desquels il serait impossible de disposer ou d'estimer les actifs de propriété de la Société ou d'un quelconque Sous - Fond ou qui seraient matériellement préjudiciables pour les intérêts des détenteurs d'Actions ou qui, selon le Conseil de Direction, empêcheraient de calculer un prix équitable pour les actifs de la Société;

3. durant toute panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement de ce Sous - Fond ou que le prix ou la valeur actuelle dans tous marchés ou Bourse ne pourrait être établie aussi rapidement ou précisément qu'il le serait nécessaire;

4. durant toute période à laquelle la Société serait incapable de rapatrier des liquidités pour effectuer des paiements sur le rachat des Actions ou durant laquelle tout transfert de liquidités impliqué dans la réalisation ou l'achat d'investissements ou de paiements dus sur le rachat de ces Actions, selon le Conseil de Direction, ne pourrait pas être effectué à un prix normal ou à des taux de change normaux ou serait rendu impossible;

5. durant toute période à laquelle le Conseil de Direction, à son entière discrétion, établit qu'il n'est pas souhaitable ou possible pour la Société d'estimer la totalité ou une partie de ses actifs ou quand le Conseil de Direction établit de bonne foi que cette suspension ou prolongation est dans l'intérêt de la Société;

6. durant toute période à laquelle la Société est liquidée ou à partir de la date à laquelle est notifiée la convocation d'une Assemblée des Actionnaires dans laquelle la liquidation de la Société (ou d'un de ses Sous - Fonds) est proposée, ou

7. quand, pour n'importe quelle autre raison, les prix de tout investissement de propriété de la Société ou d'un Sous - Fond quelconque ne peut être vérifié de manière raisonnable, rapide et exacte;

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Actifs d'un Sous - Fond et / ou Catégorie en particulier ne doit pas affecter la détermination de la Valeur Nette d'Actifs par Action, ou l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toutes Catégories et / ou Sous - Fond qui n'est pas suspendu.

Toute demande de souscription, rachat, ou conversion d'Actions est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la VNA des Actions à souscrire, racheter ou convertir dans une Catégorie ou Sous - Fond spécifique. Dans ce cas, le retrait ne sera valable que si une notification écrite a été reçue par le Préposé au Registre des inscriptions et des transferts avant l'expiration de la période de suspension. Dans le cas contraire, les demandes de souscription et de rachat non retirées seront traitées le premier Jour de Souscription et/ou de Rachat (selon les cas) suivant la fin de la période de suspension, sur la base de la Valeur Nette d'Actif par Action, qui s'applique à ce Jour de Souscription et/ou de Rachat (selon les cas).

Toute suspension de ce genre d'(i) opérations ou (ii) de détermination de la Valeur Nette d'Actifs, le cas échéant, doit être publiée par la Société et prendra effet au moment arrêté par le Conseil de Direction. Par la suite, il n'y aura pas d'émission, de rachat ou de conversion ou, le cas échéant, de détermination de VNA jusqu'à ce que le Conseil de Direction déclare cette suspension terminée. La Société peut reporter le paiement des revenus d'un rachat aux personnes dont les Actions ont été rachetées avant cette suspension jusqu'à ce que cette suspension soit annulée. La notification de toute suspension sera donnée immédiatement à tout Actionnaire qui offre ou a offert ses Actions au rachat et auquel il faut encore remettre le paiement entier des revenus.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 13. Directeurs.** La Société sera administrée par un Conseil de Direction, composé par au moins trois personnes qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires de la Société. Ils sont élus pour une période maximale de six ans. Au cas où un Directeur est élu sans aucune indication concernant la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour six ans à partir de la date de son élection. A l'échéance de son mandat, un Directeur peut demander sa réélection.

Les Directeurs sont élus par une Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera ensuite leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Les Directeurs sont élus à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées à cette Assemblée Générale. Tout Directeur peut être licencié avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Le Directeur licencié restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu et n'entre en fonction.

En cas de poste vacant de Directeur, les Directeurs restants peuvent occuper ce poste temporairement; les Actionnaires prendront une décision finale au sujet de cette nomination à l'Assemblée Générale suivante.

**Art. 14. Assemblées du Conseil.** Le Conseil de Direction doit choisir un Président parmi ses membres. Le Premier Président peut être élu par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil de Direction peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi élire un secrétaire, qui ne doit pas être nécessairement un Directeur, qui rédigera et gardera les procès-verbaux des Assemblées du Conseil de Direction et des Actionnaires. Le Conseil de Direction est réuni par convocation du Président ou de deux Directeurs, au Luxembourg ou à un quelconque autre lieu qui occasionnellement, suivant les cas, sera indiqué dans la convocation.

Le Président présidera les Assemblées du Conseil de Direction et des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les Directeurs élisent à la majorité des votes un autre Directeur ou, pour les assemblées des Actionnaires, toute autre personne qui présidera l'Assemblée. La convocation écrite à l'Assemblée du Conseil de Direction doit être envoyée à tous les Directeurs au moins vingt-quatre heures avant la date établie pour cette Assemblée, sauf dans des circonstances d'urgence; dans un tel cas, la nature de ces circonstances sera annoncée dans la convocation à l'Assemblée. Chaque Directeur peut renoncer à cette convocation par son approbation écrite, par télécommunication, e-mail, fax, ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune notification séparée n'est requise pour les assemblées qui sont tenues à des moments et à des lieux fixés par une résolution adoptée par le Conseil de Direction.

Tout Directeur peut agir en nommant, par écrit, télécommunication, e-mail, fax, ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Directeur qui agisse à sa place par procuration. Un Directeur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout Directeur peut participer à une assemblée du Conseil de Direction par appel en conférence, vidéo - conférence, ou par des moyens de communication et équipements similaires, qui sont conformes aux caractéristiques techniques permettant une participation effective à l'Assemblée et permettent à chaque personne de se faire entendre sur une base continue par tous les présents et vice-versa, et permettant ainsi à cette personne une participation efficace à l'Assemblée. La participation à l'Assemblée par ces moyens équivaut à la participation en personne à cette Assemblée. Une Assemblée tenue par ces moyens de communication est considérée tenue au siège de la Société. Chaque Directeur qui participe sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les Directeurs peuvent agir seulement aux assemblées dûment convoquées par le Conseil de Direction. Les Directeurs ne peuvent pas engager la Société par leurs signatures individuelles, à moins qu'ils n'y soient spécifiquement autorisés par résolution du Conseil de Direction. Le Conseil de Direction peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Directeurs est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des Directeurs présents ou représentés. Au cas où à n'importe quelle assemblée le nombre de votes pour ou contre une résolution est égal, le président de l'assemblée aura un vote décisif. Les Décisions du Conseil de Direction seront signées par le Président de l'Assemblée ou, en son absence, par le Président ad intérim qui préside cette Assemblée ou par deux des Directeurs. Les copies des extraits de ces procès-verbaux à produire dans des procédures judiciaires, ou n'importe où ailleurs, seront valablement signées par le Président de l'Assemblée ou deux des Directeurs.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Directeurs auront la même validité que les résolutions votées aux assemblées du Conseil; chaque Directeur doit approuver cette résolution par écrit, par télex ou par tout autre moyen de communication similaire.

Cette approbation sera confirmée par écrit et tous les documents formeront le rapport qui prouve que cette décision a été prise.



**Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Direction.** Le Conseil de Direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de disposition, de gestion et d'administration dans le cadre de l'objet de la Société, en conformité de la politique et des restrictions d'investissement, comme établi par l'article 18 des présents Statuts et dans le Prospectus. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence du Conseil de Direction.

**Art. 16. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société est légalement engagée par la signature individuelle ou collective de tout fonctionnaire de la Société ou de toute autre personne à laquelle en a été délégué le pouvoir par le Conseil de Direction.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Direction peut déléguer ses pouvoirs de diriger l'administration ordinaire et la gestion des affaires de la Société et de représenter la Société pour cette activité d'administration ordinaire et de gestion d'affaires à tout membre du Conseil de Direction, fonctionnaire et autre représentant, personne morale ou physique, qui peut être Actionnaire de la Société, sans pour autant en avoir l'obligation, aux conditions et pour les pouvoirs que le Conseil de Direction peut déterminer et lequel pourra déléguer à son tour ses pouvoirs, si le Conseil de Direction l'autorise. La première personne chargée de l'administration ordinaire peut être nommée par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil de Direction peut aussi conférer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne et peut notamment nommer tout fonctionnaire, y compris un general manager et des assistants de tout genre du general manager, ainsi que tout autre fonctionnaire que la Société estime nécessaire au fonctionnement et à l'administration de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées en tout temps par le Conseil de Direction. Les fonctionnaires n'ont pas l'obligation d'être des Directeurs ou Actionnaires de la Société. A moins que les présents Statuts le stipulent autrement, les fonctionnaires auront les droits et les devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil de Direction.

En outre, le Conseil de Direction peut occasionnellement créer un ou plusieurs comités, composés de Directeurs ou de personnes extérieures et auxquelles il peut, si nécessaire, déléguer des pouvoirs. Le Conseil de Direction peut aussi conférer des pouvoirs de procuration spéciale par acte de seing privé ou acte notarié.

**Art. 18. Politiques d'investissement et Restrictions.** Le Conseil de Direction, se basant sur le principe de la répartition du risque, a le pouvoir de définir la politique sociale et d'investissements pour les placements et la conduite de l'administration et des affaires commerciales de chaque Sous - Fond de la Société. Le tout dans le cadre des pouvoirs d'investissements et de restrictions, établis dans le Prospectus comme établi par le Conseil de Direction, en conformité des lois et règlements applicables.

Le Conseil de Direction, agissant au mieux dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans le Prospectus de la Société, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou de tout Sous - Fond est à gérer collectivement sur une base isolée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres obligations pour un investissement collectif et / ou leurs Sous - Fonds, ou que (ii) la totalité ou une partie des actifs de deux Sous - Fonds ou plus soit administrée conjointement entre eux sur une base isolée ou en commun (en pool).

**Art. 19. Gestionnaire des Placements et Consultants en Placements.** La Société peut nommer un Gestionnaire des Placements pour administrer, sous le contrôle général et la responsabilité du Conseil de Direction, le portefeuille des placements des différents Sous - Fonds de la Société.

La Société peut en outre nommer un conseiller en placements ayant la responsabilité de préparer la vente et l'achat de tout placement souhaitable pour la Société et conseiller autrement la Société par rapport à l'administration des actifs. Les pouvoirs et les obligations du Gestionnaire des Placements et du Conseiller en Placements, ainsi que leur rémunération seront décrits dans un contrat d'administration de placements et / ou contrat de Conseils en Placements, convenu entre la Société et le Gestionnaire des Placements et/ou le Conseiller en Placements (suivant les cas).

**Art. 20. Conflits d'intérêts.** Toute sorte de conflit d'intérêt doit être complètement révélée au Conseil de Direction. La Société doit conclure toutes les transactions à distance.

Les Directeurs de la Société, les Directeurs du Gestionnaire des Placements et tous leurs partenaires, leurs membres et personnel peuvent s'engager dans différentes activités commerciales, autres que les affaires de la Société et/ou du Gestionnaire des Placements, y compris de fournir des services de consulting et d'autres services (y compris, sans limites, agir en qualité de directeur) à différentes associations, sociétés et autres entités, sans exclusion pour celles dans lesquelles la Société investit. De toute manière, les Directeurs de la Société, les Directeurs du Gestionnaire des Placements et ses membres devront consacrer leur temps et les efforts nécessaires et appropriés à l'activité commerciale de la Société. Les Directeurs de la Société, les Directeurs du Gestionnaire des Placements et tous leurs partenaires, leurs membres et personnel peuvent aussi investir et trader pour leur compte. Puisque les Directeurs de la Société, les Directeurs du Gestionnaire des Placements et tous les membres et partenaires du Gestionnaire des Placements peuvent avoir d'autres comptes gérés par eux, les intérêts de la Société et d'autres comptes, dans la sélection, la négociation et l'administration des placements, peuvent se trouver en conflit. Bien que leur but est d'éviter ces conflits d'intérêts, les Directeurs, le Gestionnaire des Placements et leurs membres essayeront de toute manière de résoudre tous les conflits qui surgissent d'une façon estimée équitable par toutes les parties, d'après les circonstances données. Aucun contrat ou autres transactions entre la Société et toute autre Société ou entreprise ne peuvent être affectées ou invalidées par le fait que l'un

ou plusieurs des Directeurs ou fonctionnaires de la Société y ont un intérêt, ou sont le directeur, ou l'associé, le fonctionnaire ou l'employé d'une de ces Sociétés ou entreprises. Tout Directeur ou fonctionnaire de la Société qui travaille en qualité de Directeur, fonctionnaire ou employé de toute Société ou entreprise avec qui la Société va conclure un contrat ou s'engager autrement en affaires ne sera pas empêché, en raison de cet autre affiliation dans cette autre Société ou entreprise, de s'exprimer, voter ou agir, dans tous genres d'affaires par rapport à ce contrat ou autre activité commerciale.

Tout Directeur qui détient, dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Direction, un intérêt en conflit avec celui de la Société, doit en avertir le Conseil de Direction et faire inclure un rapport dans le procès-verbal de l'Assemblée. A la prochaine Assemblée Générale, avant que toute autre résolution ne soit soumise à votation, un rapport spécial doit être rédigé sur toute transaction dans laquelle des Directeurs peuvent avoir détenu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

Les clauses du paragraphe précédent ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil de Direction de la Société ou du Directeur concernent des opérations quotidiennes, effectuées dans des conditions normales.

**Art. 21. Indemnisation des Directeurs.** La Société peut indemniser tout Directeur ou fonctionnaire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs pour les frais supportés de façon raisonnable en relation avec toute action, procès ou poursuite, dans lesquels il peut être impliqué en tant que partie, pour être ou avoir été Directeur ou fonctionnaire de la Société ou, à la demande, de toute autre Société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créateur et qu'il n'a pas le droit de se faire indemniser, sauf s'ils sont en relation avec des affaires dans lesquelles il va comparaître pour des actions, procès ou poursuites, à cause de sa responsabilité pour négligence grave, dol ou conduite déloyale délibérée; en cas de règlement, une indemnisation doit être fournie seulement par rapport aux affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est conseillée par un avocat et uniquement si la personne à indemniser n'a commis aucune violation de son devoir. Le droit d'indemnisation précédent n'exclut pas des autres droits qu'il pourrait revendiquer.

**Art. 22. Réviseurs.** Les données comptables reportées dans le bilan annuel de la Société doivent être examinées par un réviseur (réviseur d'entreprise agréé), nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur doit remplir toutes les tâches prescrites par la loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées Générales - Année Comptable - Distributions**

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** La Société peut avoir un seul actionnaire au moment de sa constitution ou lorsque toutes les Actions arrivent à être détenues par une seule personne. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'engendre pas la dissolution de la Société.

S'il y a un seul Actionnaire, le seul Actionnaire assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions seront obligatoires pour tous les Actionnaires, sans aucune importance pour la Catégorie à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus d'ordonner, d'effectuer, ou de ratifier tous les actes qui se rapportent aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil de Direction. Une Assemblée Générale doit être convoquée sur demande écrite des Actionnaires, qui représentent ensemble un dixième (10%) du capital social, au lieu et au moment qui seront spécifiés dans les convocations respectives des Assemblées.

L'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le premier jour d'avril de chaque année, en conformité de la loi du Luxembourg, au siège de la Société ou à tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg qui peut être mentionné dans la convocation de l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant. Si, dans l'opinion du Conseil de Direction, des circonstances exceptionnelles le demandent, l'Assemblée Générale annuelle pourra être tenue à l'étranger.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et aux moments qui peuvent être spécifiés dans les respectives convocations.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les Actionnaires doivent se réunir sur convocation du Conseil de Direction, selon une notification qui établit l'ordre du jour, qui doit être envoyée au moins huit (8) jours avant l'Assemblée à chaque Actionnaire inscrit à l'adresse de l'Actionnaire, qui figure au Registre des Actionnaires ou de la manière énoncée dans le formulaire de demande des Actionnaires. Cette notification doit mentionner le moment et le lieu de cette Assemblée et les conditions d'admission, doit contenir l'ordre du jour et faire référence aux exigences de la loi du Luxembourg par rapport au quorum nécessaire et aux majorités pour cette Assemblée. Dans les limites des exigences de la loi du Luxembourg, des notifications ultérieures seront publiées dans le Mémorial et dans un journal du Luxembourg. Le fait de transmettre cette notification aux Actionnaires inscrits n'a pas besoin d'être justifié envers l'Assemblée. L'ordre du jour doit être préparé par le Conseil de Direction, sauf si l'Assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires qui représentent au moins un dixième du capital social. Dans ce cas, le Conseil de Direction peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil de Direction peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer à n'importe quelle assemblée des Actionnaires. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social peuvent demander d'ajouter un ou plusieurs objets à l'ordre du jour de n'importe quelle assemblée générale des Actionnaires. Cette demande doit être adressée au siège de la société par envoi recommandé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée.

Les affaires traitées à n'importe quelle assemblée des Actionnaires seront limitées aux objets contenus dans l'ordre du jour (qui inclura tous les objets requis par la loi) et les affaires résultant de ces objets sauf si tous les Actionnaires sont d'accord avec un autre ordre du jour.

Chaque Action de n'importe quel type de n'importe quel Sous - fond a droit à un vote, en conformité de la loi du Luxembourg et les présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à n'importe quelle assemblée d'Actionnaires en nommant une autre personne en qualité de représentant par procuration écrite, par télécopie, par télégramme, ou par fax. Cette personne n'a pas l'obligation d'être un Actionnaire et peut être un Directeur de la Société.

Chaque actionnaire peut voter par bulletin de vote envoyé par la poste ou par fax au siège de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires peuvent utiliser seulement les bulletins de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date, et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée et également, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.

Les bulletins de votes qui ne montrent ni de vote en faveur, ni contre la résolution, ni d'abstention, seront nuls. La Société prendra en considération seulement les bulletins de votes reçus dans les trois (3) jours ouvrables avant l'assemblée générale des Actionnaires concernée. Les Actionnaires ont le droit de participer à la assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme étant présents pour les conditions de quorum et de la majorité. Ces moyens doivent observer des caractéristiques techniques garantissant une participation efficace à l'assemblée dont les délibérations sont transmises de façon ininterrompue. À moins qu'il ne soit prévu autrement par la loi ou par ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires sont acceptées par le vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, indépendamment de la proportion du capital représenté. Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

**Art. 24. Assemblées générales des actionnaires de Sous - fond, Classe.** Les Actionnaires d'un Sous - Fond ou d'une Classe émis par rapport à tous Sous - Fonds peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour décider de toutes les questions qui se rapportent exclusivement à ce Sous -Fond / Classe.

Les disposition, établies à l'article 24 des présents Statuts, ainsi que dans la loi du Luxembourg datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (avec les éventuels amendements) s'appliqueront à ces assemblées générales. À moins qu'il ne soit prévu autrement par la loi ou par ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous - Fond ou d'une Classe sont adoptées par le vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

N'importe quelle résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires de n'importe quel Sous - Fond ou Classe vis-à-vis des droits des Actionnaires d'un autre Sous - Fond ou Classe quelconque, sera soumise à une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de ce Sous - Fond ou Classe, en conformité de l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements.

**Art. 25. Résiliation, Scission et Fusion des Sous - Fonds ou Classes.** Au cas où, pour n'importe quelle raison, la Valeur Nette d'Actifs de n'importe quel Sous - Fond et/ou Classe a chuté, ou n'a pas atteint une somme déterminée par le Conseil de Direction comme étant le niveau minimal pour que ce Sous - Fond et/ou Classe soit exploité de façon économiquement rentable, ou en cas d'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire concernant ce Sous -Fond et/ou Classe ou en matière de restructuration économique, le Conseil de Direction peut décider de racheter obligatoirement toutes les Actions du Sous - Fond et/ou Classe concernés, à leur Valeur Nette d'Actifs par action (en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements et les frais de réalisation), calculée le Jour d'Estimation auquel cette décision entre en vigueur. La Société transmettra une notification aux Actionnaires du Sous - Fond ou de la Classe concernés, avant la date effective du rachat obligatoire, laquelle devra mentionner les raisons du rachat et la procédure des opérations de rachat. Les Actionnaires inscrits seront avisés par écrit. Les Actionnaires du Sous - Fond ou de la Classe concernés, à moins qu'il ne soit décidé autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour garder une égalité de traitement entre eux, peuvent continuer de demander le rachat sans frais de leurs Actions (mais en tenant compte des prix de réalisation courants des investissements et des frais de réalisation) avant la date d'entrée en vigueur du rachat obligatoire. Toute demande de souscription est suspendue à partir du moment où a été annoncée la résiliation, la fusion ou le transfert du Sous -Fonds et/ou Classe concernés.

Malgré les pouvoirs conférés au Conseil de Direction selon le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de n'importe quel Sous - Fond et/ou Classe, sur proposition du Conseil de Direction, peut décider de racheter toutes les Actions du Sous - Fond et/ou de la Classe concernés et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Actifs de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements et les frais de réalisation), déterminée par rapport au Jour d'Estimation auquel cette décision entrera en vigueur. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs propriétaires lors du rachat seront déposés auprès du Garant / Dépositaire pour une durée de six mois; après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte des ayants - droit.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances prévues dans le premier paragraphe de cet article 25, le Conseil de Direction peut décider d'attribuer les actifs de n'importe quel Sous - Fond et/ou Classe à ceux d'un autre Sous - Fond et/ou Classe existant dans la société ou à une autre entreprise d'investissements collectifs du Luxembourg ou à un autre Sous - Fond et/ou Classe dans cette autre entreprise d'investissement collectif du Luxembourg («le nouveau Sous - Fond») et renommer les Actions du Sous - Fond et/ou Classe concernés comme Actions d'un autre Sous - Fond et/ou Classe (après une scission ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement aux Actionnaires du montant correspondant à tous les droits fractionnels). Cette décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et, en outre, la publication contiendra des informations par rapport au nouveau Sous - Fond), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet pour permettre aux Actionnaires, durant cette période, de demander le rachat de leurs Actions sans frais.

Dans les mêmes circonstances, comme prévu dans le premier paragraphe de cet article 25, le Conseil de Direction peut décider de réorganiser un Sous - Fond et/ou une Classe au moyen d'une scission en deux ou plusieurs Sous - Fonds et/ou Classes. Cette décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et, en outre, la publication contiendra des informations sur les deux ou plusieurs nouveaux Sous - Fonds) un mois avant la date à laquelle la scission entre en vigueur, pour permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions gratuitement pendant cette période.

Malgré les pouvoirs qui sont conférés au Conseil de Direction selon les paragraphes précédents, cette réorganisation d'un Sous - Fond et/ou Classe de la Société (par voie de fusion ou de scission) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Sous - Fond et/ou de la Classe concernés. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale et elle décidera sur cette fusion ou scission par résolution prise à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Une contribution des actifs et passifs imputables à n'importe quel Sous - Fond et/ou Classe ou à une autre entreprise d'investissements collectifs mentionnée dans le cinquième paragraphe de cet article 25 ou à un autre Sous - Fond et/ou Classe de cette autre entreprise d'investissements collectifs, exigera une résolution des actionnaires du Sous - Fond et/ou Classe concernés, prise par un quorum de 50 % des actions en circulation et sera adoptée à la majorité des 2/3 des Actionnaires présents ou représentés à cette assemblée, sauf lorsque cette fusion doit être effectuée avec une entreprise d'investissements collectifs de type contractuels (des fonds communs de placement) du Luxembourg ou une entreprise d'investissements collectifs basée à l'étranger. Dans ce cas, les résolutions lieront seulement les quelques Actionnaires qui auront voté en faveur de cette fusion.

**Art. 26. Investissements Désignés et Actions d'Investissement Désigné.** Malgré les dispositions de l'article 25 ci-dessus et dans les circonstances décrites dans le Prospectus, les Directeurs, à leur entière discrétion et à n'importe quel Jour Ouvrable, peuvent attribuer des investissements qu'ils considèrent non liquides ou autrement non librement commercialisables (un «Investissement Désigné») à des Classes spéciales d'Actions (les «Actions d'Investissement Désigné») en conformité des présents Statuts. Une classe séparée d'Actions d'Investissement Désigné sera créée pour chacun de ces investissements. Au moment où un Investissement Désigné est désigné, une part des actions au pro rata de chaque Classe d'Actions du Sous - Fond concerné (autres que les Actions nouvellement créées d'Investissement Désigné) ayant une Valeur Nette d'Actifs globale égale à la valeur équitable (qui peut être au prix coûtant à la totale discrétion du Conseil de Direction) de l'Investissement Désigné sera échangé contre une nouvelle Classe d'Actions d'Investissement Désigné qui représente l'Investissement désigné et ces échanges seront traités comme un rachat supposé des actions échangées. N'importe quels honoraires de gestion, des honoraires de performance ou des frais imputables aux actions échangées sont dus lors de cet échange. Tout honoraire de gestion, de performance ou frais imputables aux Actions échangées est dû au moment de l'échange. N'importe quelle perte reportée imputable à ces Actions échangées sera appliquée au transfert des Actions d'Investissement Désigné correspondantes. Chaque Investissement Désigné sera estimé à sa valeur équitable (qui peut être le prix coûtant à la discrétion absolue du Conseil). Une fois qu'une Classe d'Actions d'Investissement Désigné est émise, on ne considérera pas l'investissement concernant cette Classe d'Actions de ce Sous - Fond comme des actifs imputables à toute autre Classe et sera ignorée dans le calcul de la Valeur Nette d'Actifs de toute autre Classe;

Si, après qu'un Investissement Désigné particulier, désigné comme tel par le Conseil de Direction à sa totale discrétion et un Investissement Désigné supplémentaire du même émetteur ou autrement considérablement lié à l'Investissement Désigné particulier (un «Investissement Suivant») est acquis par la Société, le Conseil de Direction, à sa totale discrétion, peut traiter l'Investissement Suivant comme lié à l'Investissement Désigné original, et donc émettre des Actions d'Investissement Désigné concernant l'Investissement Suivant, seulement aux détenteurs des Actions d'Investissement Désigné qui ont initialement participé à l'Investissement Désigné original.

Les Directeurs, à leur entière discrétion, peuvent décider qu'un Investissement Désigné ne devrait plus être attribué à une Classe d'Actions d'Investissement Désigné. Lors de cette décision ou à n'importe quelle vente ou liquidation, distribution aux Actionnaires ou autres dispositions sur cet investissement, toutes les Actions d'Investissement Désigné

dans la classe correspondante seront automatiquement converties en Actions de la Classe et/ou du Sous - Fond dans lequel les détenteurs de ces Actions d'Investissement Désigné ont initialement investi (ou, au cas où ces Membres ne détiennent plus les Actions de cette Classe initiale, en une Classe déterminée par le Conseil de Direction), que ces Actionnaires doivent garder au pro - rata de leur paquet d'Actions d'Investissement Désigné.

Le Conseil de Direction, à sa discrétion, ajoutera, facturera ou renoncera à n'importe quels frais, honoraires et autres dépenses concernant les Actions d'Investissement Désigné comme spécifié plus loin dans le Prospectus.

Les rachats peuvent seulement être effectués pour des Actions et non pour des Actions d'Investissement Désigné. Par conséquent, tout Actionnaire qui souhaite racheter toutes ses actions, aura généralement l'obligation, à la discrétion unique et absolue du Conseil, de continuer de participer dans tout Investissement Désigné par rapport auquel il détient les Actions d'Investissement Désigné à partir de la date du rachat proposé jusqu'à ce que cet Investissement Désigné particulier soit vendu ou considéré comme vendu.

**Art. 27. Année Comptable.** L'année comptable de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 28. Distributions.** Pour toute Classe ayant droit à la distribution, l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe correspondante émise par rapport à n'importe quel Sous - Fond devra, sur proposition du Conseil de Direction et dans les limites prévues par la loi, déterminer comment les résultats d'un Sous - Fond et/ou Classe seront attribués et peuvent occasionnellement annoncer, ou autoriser le Conseil de Direction à annoncer des distributions. Pour n'importe quelle Classe ayant droit aux distributions, le Conseil de Direction peut décider de payer des dividendes provisoires, en conformité des conditions établies par la loi. Dans tous les cas, aucune distribution ne peut être faite si après la déclaration de cette distribution, le capital social est inférieur au capital minimal imposé par la loi de 2007.

Les paiements des distributions aux Actionnaires seront faits à leurs adresses respectives, telles qu'elles sont mentionnées dans le Registre des Actionnaires. On déclarera les dividendes dans la Devise de Référence mais, pour faciliter les Actionnaires, le paiement peut être effectué dans la monnaie choisie par l'Actionnaire lui-même (à ses frais et risques de change).

Les distributions seront effectuées en espèces. Cependant le Conseil de Direction, à son entière discrétion, peut décider de faire des distributions / paiements en nature. Tous ces paiements / distributions en nature seront estimés dans un rapport établi par un réviseur qualifié comme réviseur agréé d'entreprises et rédigé conformément aux exigences de loi du Luxembourg. Les coûts de ce rapport seront à la charge de l'investisseur concerné.

Toute distribution qui n'a pas été revendiquée dans les cinq ans à partir de sa déclaration sera perdue et retournera au Sous - Fond et/ou Classe concernés.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et gardé de ce fait à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 29. Dépositaire / Garant.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclut un contrat de garantie avec une institution bancaire ou une caisse d'épargne comme définies par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

Le Garant doit remplir les devoirs et les responsabilités prévues par la loi de 2007. Si le Garant désire se retirer, le Conseil de Direction devra déployer ses meilleurs efforts pour trouver une autre banque qui soit garante à la place du Garant qui s'est retiré et le Conseil de Direction doit nommer cette banque en qualité de Garant des actifs de la Société. Le Conseil de Direction peut révoquer la nomination du Garant mais ne doit pas destituer le Garant, à moins que et jusqu'à ce que le garant suivant ait été nommé pour agir à sa place.

**Art. 30. Dissolution de la Société.** La Société peut être dissoute en tout temps par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions requises de quorum et de majorité prévues à l'article 32 des présents Statuts. Toutes les fois que le capital social chute en dessous des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise par le Conseil de Direction à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle il n'est pas requis de quorum, doit décider à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'Assemblée.

La question de la dissolution de la Société devra en outre être soumise à l'Assemblée Générale toutes les fois que le capital social chute en dessous d'un quart du capital minimum établi par l'article 5 des présents Statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale aura lieu sans les exigences de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires qui détiennent un quart des votes des Actions représentées à l'Assemblée.

L'Assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la vérification, que les actifs de la Société aient chuté en dessous des deux tiers ou d'un quart du minimum légal, suivant les cas.

**Art. 31. Liquidation.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent tout aussi bien être des personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui établit leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le(s) liquidateur(s) doivent être approuvés par l'autorité de surveillance du Luxembourg.



Le produit net de la liquidation de chaque Sous - Fond doit être distribué par les liquidateurs aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Sous - Fond. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation doivent être déposés auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg. Si ces montants n'ont pas été réclamés avant la fin d'une période de cinq ans, la revendication des montants se prescrit et on ne peut donc plus les réclamer.

**Art. 32. Amendements aux Statuts.** Ces Statuts peuvent être amendés par une Assemblée Générale des Actionnaires et soumis aux conditions requises de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et amendements.

**Art. 33. Loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas réglementées par les présents Statuts seront tranchées en conformité de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 2007; avec les possibles amendements occasionnels.

#### *Dispositions transitoires.*

La première année comptable commencera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011. La première série de comptes annuels soumis à audit sera préparée pour la période allant jusqu'au ou se terminant le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Paiement.*

Inoks Capital S.A., susmentionnée, souscrit cinq mille (5.000) actions de Catégorie A EUR du SOUS - FOND ANCILE (LUXEMBOURG) FUND SICAV-FIS - ANCILE TRADE AND COMMODITY FINANCE SUB-FUND, comportant un paiement total de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

Toutes ces Actions ont été entièrement libérées, de manière à ce que la somme de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) soit immédiatement à la libre disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi du Luxembourg du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales (et ses amendements) sont remplies.

#### *Frais*

Les frais, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés à environ quarante mille Euro (EUR 40.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

La personne susmentionnée, qui représente l'entier du capital souscrit et agit en qualité d'Actionnaire de la Société, en conformité de l'Article 23 des Statuts, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont élues en qualité de Directeurs pour une période d'une année se terminant à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2012:

- Mr Nabil ABDUL-MASSIH, né à Abidjan, le 5 juillet 1975, demeurant à CH-1260 Nyon, Ch. D'Eysins, 51 (Suisse)
- Mr Jérôme de LAVENERE LUSSAN, né à Aubervilliers (F), le 6 août 1972, demeurant à NW3 1HZ Londres, 17, Streatley Place.
- Mr Didier MORIN, né à Boulogne Billancourt (F), le 3 juillet 1979, demeurant professionnellement à L-2540, Luxembourg, 13 rue Edward Steichen

2. Le premier Président du Conseil de Direction sera Mr Nabil ABDUL-MASSIH, préqualifié.

3. L'organisme suivant est élu comme réviseur indépendant pour une période se terminant à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012: Ernst & Young, la société anonyme, ayant son siège au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg B.47.771), Grand Duché du Luxembourg.

4. Le siège de la Société est établi au 13 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

DONT ACTE rédigé au Junglinster, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, sur demande de la personne susmentionnée, le présent Acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et celui en français, c'est la version anglaise qui fait foi.

Le document ayant été lu aux comparants, que le notaire connaît par leur prénom, nom, état civil et résidence, les comparants ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent Acte.

Signé: Max MAYER, , Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2011. Relation GRE/2011/451. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011018823/1907.

(110021642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168957/15.

(100196768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Amandalay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 133.612.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 19 novembre 2010 que:

L'assemblée accepte la démission de leurs postes d'administrateurs de:

- Madame Jacqueline PHONG, administrateur de société, demeurant professionnellement à F-57330 Entringe, 60 rue Principale,

- Madame Brigitte PHONG, administrateur de société, demeurant professionnellement à F-57000 Metz, 44 rue au Crampa.

L'assemblée constate que la société a un seul actionnaire et est une société anonyme unipersonnelle, elle fixe le nombre d'administrateurs à un.

Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Daniel PHONG, juriste, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010168966/21.

(100196532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Regolo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.340.

—  
A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société REGOLO FINANCE SA. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Stéphane Postifferi.

Référence de publication: 2010169376/11.

(100196215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Athinea S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.674.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168986/15.

(100196769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Carret PT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 170.012.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.058.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 17 décembre 2010*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2010:

1. Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg: gérant de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

3. Nomination de Monsieur Michel BULACH, Avocat, né le 6 avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société en remplacement de Monsieur Georges GUDENBURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169019/20.

(100196523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Charles Street Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007530/10.

(110008293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Cinquantenaire S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 30.932.

*Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010*

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Freddy Bracke  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010169047/13.

(100196513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Dominique Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.440.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07.07.2010 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte du décès de Monsieur Jacques Tordoor et décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Jacques Remience, né le 13 juin 1966 à Bastogne (Belgique) et ayant pour adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010169083/14.

(100196730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Eiger Securities LLP Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.049.

—  
*Auszug aus der Niederschrift der Sitzung der Geschäftsführer am 21. Dezember 2010 in London, United Kingdom*

Die Geschäftsführer haben unter anderem folgenden Beschluss gefasst:

*Beschluss*

Die Geschäftsführer beschließen die Verlegung des Sitzes der luxemburgischen Niederlassung von L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, nach L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, mit sofortiger Wirkung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2010.

*Für die Gesellschaft*  
Unterschrift  
*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010169096/17.

(100196617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Enlog Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.834.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 novembre 2010*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 17 novembre 2010, que le siège social de la société est transféré du 1, rue Jean Brasseur, L-1258 Luxembourg au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENLOG EUROPE S.A.*  
Ambroise Gérard ZOUA  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010169107/15.

(100196690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Zeeman TextielSupers, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.  
R.C.S. Luxembourg B 90.850.

---

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration de la société principale le 2 décembre 2010*

Je soussigné Pierre METZLER, Avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société, certifie que les résolutions suivantes ont été dûment adoptées lors de la réunion.

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 2 décembre 2010 ce qui suit:

1. Suite à rapport en nature en date du 30 Novembre 2010 par la Société Principale à la société Zeeman Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.358, de l'ensemble du patrimoine tant actif que passif jusqu'alors alloué à la Succursale, de fermer la Succursale avec prise d'effet au 2 décembre 2010, cette dernière n'ayant plus aucune activité opérationnelle.

2. De révoquer avec prise d'effet au 2 décembre 2010 Monsieur Eric Van der Woude et Monsieur Barthold Eduard Karis de leurs fonctions de représentants permanents de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169524/22.

(100196593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Fiat Industrial Finance Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.849.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de conseil d'administration tenue le 18 octobre 2010*

Le conseil a nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Ernesto Rodoni.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 décembre 2010*

L'assemblée a pris acte de la démission de Deloitte SA, Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société et a nommé Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fiat Industrial Finance Europe SA*  
Signature

Référence de publication: 2010169128/16.

(100196750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Files & More S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.147.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007612/9.

(110008966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Finholding Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 27.980.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2010*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;



- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE GLACIS avec siège social au , 18A, boulevard de la Foire, 1528, Luxembourg, en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010169137/24.

(100196659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

*Abschlussprüfer der Gesellschaft*

In der ordentlichen Generalversammlung am 6. Dezember 2010 haben die Aktionäre einstimmig beschlossen, die KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das am 30. September 2011 endende Geschäftsjahr zu bestellen. Das Mandat gilt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PE-Invest SICAV

Maria Löwenbrück / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2010171007/14.

(100196637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.783.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 10 décembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Massimo Longoni, demeurant professionnellement au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

- Monsieur Yves Fourchy, demeurant au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Eric Vanderkerken, demeurant professionnellement au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Lorenzo Da Pra Galanti, demeurant au 5, Santa Tecla, I-20122 Milan, Italie.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer en tant qu'administrateur, Monsieur Alberto Jasoni, conseiller, né le 15 octobre 1966 à Milan, Italie, demeurant au 9/1, Via Cascina Bianca, I-20142 Milan, Italie, en remplacement de Monsieur Luca Checchinato, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Sylvie Abtal-Cola

*Mandataire*

Référence de publication: 2010171017/27.

(100196514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**FKI Lusparthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.685.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2010

- Que la liquidation de la société, décidée suivant acte du 14 septembre 2010 enregistré par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été exécutée en bonne et due forme et a été clôturée.

- Que les livres de la société seront déposés auprès de Monsieur Eric Isaac et conservés au 99, Grand-Rue à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010

E. Isaac

Liquidateur

Référence de publication: 2010169145/17.

(100196706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Immobilière 422 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 149.913.

---

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 20.12.2010*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169202/12.

(100196609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Immo Raer AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 103.026.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mars 2010 de la société IMMO RAER AG tenue à Weiswampach que:

Le mandant des administrateurs:

M. URFELS Ralf, demeurant à B-4780 St-Vith, Bernhard-Willems-Straße 26,

M. THOMMESSEN Eric, demeurant à B-4780 St-Vith, Klosterstrasse 5,

M. DENIS Pierre, demeurant à B-4960 Malmedy, rue de Falize 75,

Et le mandat du commissaire aux comptes:

M. BERTRAND André, demeurant à D-54634 Bitburg, Lucas Cranach Straße 1,

ont été reconduits pour une période de six ans, terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015.

Weiswampach, le 15.03.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK S.à r.l.

Référence de publication: 2010169212/21.

(100196739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.255.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 septembre 2010*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Laurent CHERPITEL, employé privé, né le 28 février 1958, à Saint Quentin sur le Homme (France) demeurant au 75, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYCOMAR FINANCE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2010169263/15.

(100196605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Management and Backoffice Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 141.598.

Il résulte du contrat de cession de la société conclu en date du 21 décembre 2010 que les 31 (trente et une) parts sociales détenues par Madame Valérie Emond ont été vendues à la société Les Hellébore S.A., ayant son siège social 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.306.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169270/13.

(100196647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 15.506.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MEDIOLUX HOLDING», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15405.

- que la société «MEDIOLUX HOLDING» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15506,

constituée suivant acte notarié du 23 novembre 1977 et publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1978; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 avril 2005 et publié au Mémorial C numéro 997 du 6 octobre 2005,

se trouve à partir de la date du 3 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169281/28.

(100196770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Nizi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16.12.2010*

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société Nizi International S.A. tenue en date du 16 décembre 2010 que:

**'1) Nomination administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires a élu comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2011:

M. Olivier Le Bihan, domicilié (adresse professionnelle) au 26, chemin Barahan CH-1256 Troinex (Suisse), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011, à compter du 16.12.2010

Capellen, le 16 décembre 2010.

Kjetil Holta / Dag Teigland.

Référence de publication: 2010169304/16.

(100196596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**S.P.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.169.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pour: S.P.I. S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011007857/15.

(110008189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Regus No.2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 8 décembre 2010.*

Gérant:

1.1. Ulrich Ogiermann a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 8 décembre 2010;

1.2. Douglas Sutherland, ayant pour adresse le 12 rue Joseph Tockert ; L-2620 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 8 décembre 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010169361/16.

(100196505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Stonehenge Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE GLACIS avec siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010169443/23.

(100196663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**S.P.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.169.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour: S.P.I. S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011007858/15.

(110008190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Top Up TV Italia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.929.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du gérant unique de "TOP UP TV ITALIA S.A.R.L." ("la Société") prises le 3 décembre 2010 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L -2330 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Top Up TV ITALIA S.A.R.L.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010169467/16.

(100196217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.153.250,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.734.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 24 août 2010*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 24 août 2010, Pallinghurst (Cayman) GP L.P a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société et ce avec effet rétroactif au 12 May, 2010, de la manière suivante:



- 24.662.874 parts sociales d'une valeur de 0,01 USD chacune, à la société SPP AQ (Jersey) L.P., avec siège social à 13 Castle Street, Jersey JE4 5UT, Jersey, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro LP1159.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Hille-Paul Schut  
Mandataire

Référence de publication: 2010171006/17.

(100196527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.009.175,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

*Extrait des résolutions des associés du 5 octobre 2010*

En date du 5 octobre 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Jakob Bernardus Jozef ten Holter, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Coenraad Peter van der Zande, né le 22 avril 1970 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à W.G. van de Hulstingel 32, 2652 GL Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2010170958/19.

(100196531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

*Abschlussprüfer der Gesellschaft*

In der ordentlichen Generalversammlung am 1.12.2010 haben die Aktionäre einstimmig beschlossen, die KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das am 30.09.2011 endende Geschäftsjahr zu bestellen. Das Mandat gilt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quoniam Funds Selection SICAV  
Maria Löwenbrück / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2010171011/14.

(100196643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**T.B.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.105.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 décembre 2010 que

- Le siège social de la société a été transféré au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg Et que l'adresse de certains Administrateurs a changé de la façon suivante:

- Monsieur François WINANDY domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171032/17.

(100196575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Traust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.803.

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé en date du 26 novembre 2010 que les parts sociales de la société de ISK 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Gunnar Thor Benjaminsson, résidant au Haedargyggd 21, 210 Gardabaer, Iceland . . . . .	50.000
Total . . . . .	50.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

*Pour Traust Holding S.à r.l.*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010171034/19.

(100196628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Salzegg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3861 Schifflange, 106, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 153.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011007877/14.

(110008803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**X-Chain Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 79.779.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011008154/9.

(110009071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Cestas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CESTAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011007525/12.

(110008806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Chameron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 62.728.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011007527/12.

(110008070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Chameron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 62.728.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011007528/12.

(110008071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011007532/12.

(110008340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.629.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011007536/13.

(110008136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Anchor Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.602.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

ANCHOR INTERNATIONAL S.A. / ANCHOR INTERNATIONAL S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011008735/15.

(110008362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 134.980.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 249

Les comptes annuels au 20 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.

Maxime Nino

*Manager*

Référence de publication: 2011009733/15.

(110010773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**Giunone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 107.076.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011009728/10.

(110010916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.082.695,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011009727/13.

(110010811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**M.E.H.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011009758/10.

(110010974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Max Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011009759/10.

(110011047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Mumtaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011009760/10.

(110011036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Mumtaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011009761/10.

(110011041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**ProLogis Poland XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011009764/14.

(110010614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.